

LE TSAR RECEVRA KRUGER

On proteste contre l'attitude de Von Buelow

Berlin, 13.
A la suite d'une grande assemblée des amis des Boers, à Hambourg, ceux-ci ont envoyé au chancelier de Buelow, une énergique désapprobation de la politique du gouvernement relative aux affaires du Transvaal.

La Haye, 13.
Une dépêche de Saint-Petersbourg au "Vaderland" annonce dans les termes les plus positifs que le tsar influencé par les appels et les représentations des autorités de l'église russe, qui sont en faveur des Boers, et par ceux du grand-duc Vladimir, a consenti à recevoir le président Kruger.

L'influenza à Berlin
Berlin, 13.
L'influenza commence à sévir très fortement ici.

Ancien ministre condamné pour lèse-majesté
Belgrade, 13.
M. Genchits, ancien ministre de l'intérieur, a été condamné à sept ans de prison pour crime de lèse-majesté et pour avoir insulté le gouvernement publiquement.

Triste sort d'un enfant de sept mois
Winnipeg, 13.
A Little Stone Mountain, mercredi, la petite fille de Mme John Allan, est morte par suffocation.

Le "Providence fender" à Toronto
Toronto, 13.
Le département du solliciteur général a donné une décision ce matin soutenant la validité de l'ordre de l'ingénieur provincial ordonnant à la compagnie des tramways d'adopter le filet protecteur connu comme le Providence fender.

On attend le Tsar
St-Petersbourg, 13.
Le tsar et la tsarine sont attendus à Tsarskoïe Selo, le 30 décembre.

Les bons offices de l'Allemagne
Amsterdam, 13.
A la requête des Pays-Bas, l'Allemagne a télégraphié au consul d'Allemagne à Lourenço-Marques de prendre charge des intérêts néerlandais pendant l'absence du consul de Hollande.

Pas de junte à Hong-Kong
Washington, 13.
Le gouvernement anglais avait avisé formellement le gouvernement des Etats-Unis qu'il n'était pas possible de trouver trace de la junte des Philippines à Hong Kong, les agents du gouvernement américain ont reçu l'ordre de s'assurer d'où venaient les munitions de guerre et les provisions de toutes sortes qui parvenaient aux Philippines. On a maintenant découvert que la colonie portugaise de Macao, située sur la côte chinoise, est un point où s'exerce l'activité des insurgés et est probablement le lieu de résidence d'une des principales junte des Philippines. Une nouvelle enquête est ouverte en ce moment, ce qui fait qu'aucune représentation n'a encore été faite au gouvernement portugais.

IL FAIT LE REVENANT
Pour effrayer sa belle-mère
New-York, 13.
A Danbury, dans le Connecticut, une femme poursuit son mari en divorce. L'un des motifs pour lequel les poursuites sont intentées est des plus curieux. La femme accuse son mari d'avoir joué le rôle de revenant et d'avoir fait un tapage infernal la nuit, dans la maison, afin d'effrayer sa belle-mère et de la forcer à déloger. La belle-mère a vécu assez longtemps dans des transes atroces jusqu'au moment où elle a découvert que le fantôme était causé d'une bonne paire de bottes qui étaient tout simplement celles de son gendre.

Ils restent là-bas
Ottawa, 13.
Le département de la milice à Ottawa, vient de recevoir un rapport du Colonel Otter. Il y est fait mention que plusieurs de nos Canadiens en Afrique resteront là-bas, quelques-uns par prolongation de leur service militaire, d'autres à cause de différentes situations excellentes qu'ils se sont trouvées. Parmi ceux-là, se trouvent le capitaine O'Gilvie comme D.A.G., au général Smith-Dorion. Le soldat Wilkins de la Colombie Anglaise demeurera encore quelques semaines à l'hôpital de Johannesburg, à cause de l'amputation de ses pieds qu'on n'a pu éviter.

La richesse du Nord
San-Francisco, 13.
Selon les statistiques qui viennent d'être terminées, le Klondyke et l'Alaska, y compris Nome, ont produit cette année, \$25,724,233.81 d'or. La production d'or de Nome s'élève à \$1,500,000.61.

Le Traité Hay-Pauncefote

L'amendement est adopté

Washington, 13.
Le Sénat a aujourd'hui adopté à une grande majorité, l'amendement au traité Hay-Pauncefote proposé par le Comité des Affaires Etrangères.

LE VOTE

Washington, 13.
Ainsi qu'il avait été convenu précédemment, le Sénat en session exécutive a voté à trois heures aujourd'hui, sur l'amendement au traité Hay-Pauncefote, autorisant les Etats-Unis à défendre leurs intérêts dans le canal. Le Sénat n'a fini ses portes qu'à deux heures et il n'est resté plus qu'une heure pour la discussion des dispositions de l'amendement. Le vote a été pris par oui et par non, 65 votes ont été donnés en faveur de l'amendement et 17 contre. Ceux qui ont voté contre sont comme suit: Baird, Beveridge, Frye, Foster, Hambrugh, Lindsay, Mason, McCumber, McHenry, McBride, Morgan, Money, Stewart, Tillman, Willingham, Wolcott et Gallinger.

LA PORTEE DE L'AMENDEMENT
L'amendement du comité qui a été adopté est une disposition à être insérée après la section cinq de l'article deux du traité et se lit ainsi:

"Il est convenu, cependant, qu'aucune des conditions et stipulations immédiatement précédentes dans les sections numérotées 1, 2, 3, 4 et 5 de cet article ne s'appliquera aux mesures que les Etats-Unis peuvent trouver nécessaire de prendre pour assurer, par leurs propres forces, la défense des Etats-Unis et le maintien de l'ordre public."

La section 1 pourvoit à ce que le canal soit "libre et ouvert en temps de guerre, comme en temps de paix, pour les vaisseaux de commerce et de guerre de toutes les nations sur un pied de parfaite égalité. La section 2 pourvoit à ce que le canal ne soit jamais bloqué et à ce qu'aucun acte d'hostilité ne soit commis dans ses limites."

La section 3, pourvoit à ce que les "vaisseaux de guerre d'un belligérant ne se ravitaillent pas et ne prennent aucune provision dans le canal, excepté en cas d'empêchement accidentel du passage, et en tel cas le passage sera continué aussitôt que possible."

La section 4 pourvoit à ce que "aucun belligérant n'embarque ni ne débarque des troupes, munitions de guerre ou matériaux de guerre dans le canal, excepté en cas d'empêchement accidentel du passage, et en tel cas le passage sera continué aussitôt que possible."

La section 5 pourvoit à ce que "les vaisseaux de guerre d'un belligérant ne restent dans les eaux en dehors de trois milles mar-

Disputé au Sénat des Etats-Unis. L'amendement Davis est adopté à une grande majorité. Sa portée.

Une série de nouveaux amendements. On demande virtuellement que personne n'ait rien à voir dans la conduite des Etats-Unis en ce qui concerne le canal de Nicaragua

Un Sénateur propose l'abrogation du traité Clayton-Bulwer

En temps de paix, pour les vaisseaux de commerce et de guerre de toutes les nations sur un pied de parfaite égalité. La section 2 pourvoit à ce que le canal ne soit jamais bloqué et à ce qu'aucun acte d'hostilité ne soit commis dans ses limites."

La section 3, pourvoit à ce que les "vaisseaux de guerre d'un belligérant ne se ravitaillent pas et ne prennent aucune provision dans le canal, excepté en cas d'empêchement accidentel du passage, et en tel cas le passage sera continué aussitôt que possible."

La section 4 pourvoit à ce que "aucun belligérant n'embarque ni ne débarque des troupes, munitions de guerre ou matériaux de guerre dans le canal, excepté en cas d'empêchement accidentel du passage, et en tel cas le passage sera continué aussitôt que possible."

La section 5 pourvoit à ce que "les vaisseaux de guerre d'un belligérant ne restent dans les eaux en dehors de trois milles mar-

D'autres amendements demandent la suppression des sections 3 et 7 de l'article II. Le sénateur Teller dit que l'amendement du sénateur Elkins est adopté, il n'insistera pas sur l'adoption d'un amendement qui demande la modification de la section 7 de façon à supprimer la disposition qui interdit la fortification du canal.

Le sénateur Lodge qui a charge du projet de loi, a vite compris qu'il était inutile pour aujourd'hui de faire examiner plus longtemps le traité tel qu'amendé et dès que tous les amendements furent présentés, il demanda la remise à demain du reste de la discussion, ce qui fut accordé.

Avant le vote sur l'amendement du comité, le sénateur Elkins a fait un grand discours dans lequel il a demandé une modification radicale du traité. Il s'est déclaré en faveur de l'amendement du comité, mais a déclaré qu'il n'allait pas assez loin pour réaliser les desirs du peuple. Il croit que si le canal doit être construit par le gouvernement des Etats-Unis, le peuple demandera que le dit gouvernement ait le contrôle complet et absolu, ainsi que le droit d'exercer son propre jugement comme nation, non seulement sur la question d'acquiescer des propriétés en rapport avec le canal, mais si besoin est, sur celui d'acquiescer un droit de souveraineté sur le dit canal.

La discussion continuera.

Pour abroger le traité Clayton-Bulwer

Washington, 13.
Le sénateur Money a présenté une résolution au Sénat relative à l'autorité nécessaire à l'abrogation du traité Clayton-Bulwer au moyen de négociations diplomatiques.

En voici le texte:

"Qu'il soit résolu, que le président des Etats-Unis soit respectueusement requis de considérer l'opportunité d'entamer des négociations avec le gouvernement de la Grande-Bretagne pour l'abrogation du traité Clayton-Bulwer, avec l'assurance qu'il aura dans cette action le consentement cordial et l'appui du Sénat."

TRIPLE ENTENTE

Le Japon adhère à l'entente anglo-allemande, dans les mêmes conditions que les contractants

LES ANGLAIS FONT COMME LES AUTRES

Le Japon en est

Londres, 13.
La correspondance touchant l'entente anglo-allemande a été soumise au parlement. Elle révèle le fait que l'entente est maintenant triple. Le Japon seul des puissances n'a pas se joindre à l'entente anglo-allemande et de la Grande-Bretagne concernant l'entente. Le Japon a ensuite répondu que le gouvernement impérial avait reçu des assurances des parties contractantes à l'effet que, en adhérant à l'entente en question, il serait placé, par rapport à la dite entente, dans la même position qu'il aurait occupé s'il avait été un état signataire au lieu d'être un adhérent, n'hésitant pas à déclarer formellement qu'il adhérerait à une telle entente et accepterait les principes qui lui en découlent."

Les assurances de l'Allemagne et de la Grande-Bretagne auxquelles il s'est fait allusion, ne sont pas communiquées.

L'élection présidentielle en Suisse

Berne, Suisse, 13.
M. Ernest Brenner, de Bâle, vice-président du conseil fédéral, a été élu président de la Suisse pour 1901, en remplacement de M. Walthier Hauser, de Zurich.

Le docteur J. Zemp, de Lucerne, qui était chef du département des postes et des chemins de fer, a été élu vice-président.

Vacances parlementaires à Washington

Washington, 12.
Lorsque la chambre s'est assemblée aujourd'hui, elle a adopté une résolution fixant les vacances des fêtes de vendredi le 21 décembre à jeudi le 3 janvier.

LA JOURNEE DE 8 HEURES

Louisville, Ky., 13.
La Fédération Américaine du Travail a adopté une résolution ordonnant à son comité exécutif de prendre les moyens de faire présenter des projets de loi en faveur de la journée de 8 heures partout où cela n'a pas encore eu lieu.

L'Allemagne a-t-elle pensé à la guerre lors de l'affaire Jameson ?

Berlin, 13.
Il semblerait, d'après certaines remarques du comte Von Buelow dans son discours d'hier, que l'Allemagne avait sérieusement songé à la possibilité d'une guerre avec la Grande-Bretagne au temps du "raid" Jameson.

Une nouvelle convention anglo-portugaise

Berlin, 12.
Il paraît qu'il a été fait une nouvelle convention anglo-portugaise, qui donne à la Grande-Bretagne toute liberté d'actions dans l'affaire du chemin de fer des Pays-Bas.

Les relations germano-canadiennes

Londres, 13.
A la Chambre des Communes, aujourd'hui, M. Chamberlain a dit que la Grande-Bretagne avait proposé un taux postal moins élevé aux Etats-Unis, mais que Washington n'était pas prêt à discuter la question.

Lord Cranborne, sous-secrétaire au Foreign Office, a exprimé ses regrets de voir le Canada si peu favorisé par l'Angleterre, mais il a expliqué qu'en l'absence de traité commercial entre la Grande-Bretagne et l'Allemagne, il n'y a pas moyen de remédier à la question pour le moment.

LA VOIX DU TRANSVAAL

"Que le sang de nos morts héroïques vous clame toujours de combattre pour la liberté!"
s'écrit Louis Botha

"Le gouvernement continuera la lutte," déclare le commandant-en-chef des troupes du Transvaal

COMMENT FERA-T-ON PAYER LES CAPITALISTES ?

Amsterdam, 13.
Une proclamation de Louis Botha, le commandant en chef des troupes du Transvaal, dit:

"Que le sang de nos morts héroïques soit toujours une voix puissante qui clame à tous les bourgeois de combattre pour la vraie liberté! Nous n'avons rien à perdre, mais tout à gagner. Le gouvernement est absolument décidé à continuer la lutte. Je suis convaincu que les bourgeois applaudiront à cette décision et la suivront jusqu'à la fin."

Comment fera-t-on payer les Capitalistes ?

Londres, 13.
A la deuxième lecture du bill des subsides de la guerre, aujourd'hui, sir Vernon Harcourt a longuement fait les dépenses de la guerre et du Secrétaire des Colonies et toute l'intégrité du parlement pour mener cette affaire à bonne fin.

M. Timothée Healy, nationaliste irlandais, a demandé combien du nouvel emprunt serait placé dans Wall Street.

"Lorsque nous aurons à subir le manque de scrupule de Wall Street, nous paierons assez cher pour la petite somme que le pays économiserait en escamotage."

Tout le coût de la guerre doit être placé sur le Transvaal.

Bataille à Wonderfontein

Cape Town, 13.
Le colonel Merrick a été sérieusement engagé avec les Boers à Wonderfontein, sur la frontière du Transvaal. Lord Methuen a envoyé des renforts pour chasser l'ennemi.

Roberts ira-t-il voir Cronje ?

Londres, 13.
Lord Roberts ira peut-être faire visite au général Cronje à Ste-Hélène, en se rendant en Angleterre.

St-Laurent, a eu un tel succès que pas moins de vingt gros steamers, quelques navigateurs, maintenant dans cette mer avec régularité et sûreté et à des taux d'assurance peu élevés durant toute l'hiver, les vaisseaux bris-glaces n'étant nécessaires que dans les baves ou comme escortes, est d'opinion que la navigation d'hiver dans les lacs d'en haut et dans le St-Laurent par des steamers convenablement construits, aidés de remorqueurs ou hâves ou bateaux bris-glaces, est praticable et pourrait être avantageuse au point de vue commercial.

Que considérant la grande importance pour le Canada de continuer en hiver l'énorme trafic par eaux des grands lacs et de l'attirer dans les ports canadiens, et considérant les grands avantages que retirerait le Canada si le St-Laurent restait ouvert au commerce durant la saison d'hiver, cette assemblée recommanderait sérieusement et respectueusement que le gouvernement offre tel encouragement.

OU EST CE MEURTRIER

Une récompense de \$1000 est offerte à qui conquerra l'arrêté

Le bureau de la sûreté a décidé qu'une récompense de \$1,000 serait offerte pour l'arrestation d'un nommé White, un meurtrier, disparu de White, qui, dit-on, depuis le mois de septembre, n'a été vu nulle part.

On ne croit pas le meurtrier.

AVIS AUX INTERES

Deux messieurs viennent photographier Montréal et ses environs pour les faire connaître à Buffalo.

MM. Frost et Flagg, de la Commercial Photo Co., de Boston, sont arrivés à Montréal, dans le but de prendre des photographies de la métropole du Canada et de ses environs. Ces photographies figureront à l'Exposition de Buffalo, l'an prochain. Ces messieurs sont délégués par la Compagnie de l'Exposition Pan Américaine. Ils ont établi leurs quartiers généraux à l'hôtel Richelieu, 475, boulevard, et ont l'intention de visiter les différents industriels, institutions religieuses, etc., autres qui désirent exposer à Buffalo.

IL LEUR FAUT CHISHOLM

Les commerçants de beurre et de fromage suggèrent au procureur-général de mettre sa tête à prix.

Les marchands de beurre et de fromage, par l'entremise de leur secrétaire, M. J. Stanley Cook, ont écrit à l'hon. M. Archambault, procureur provincial, pour le supplier de leur donner la tête de Chisholm, et lui suggérer d'offrir une récompense pour la capture du fugitif.

Ces messieurs seraient eux-mêmes disposés à offrir une récompense de ce genre.

L'ECLAIRAGE DE LA VILLE

Conclusions de la sous-commission civique chargée d'étudier cette question.

Il y a un peu plus de deux mois, une commission spéciale d'architectes fut chargée par la commission de l'éclairage, d'étudier le meilleur projet à adopter pour l'éclairage des rues à l'électricité, lorsque le contrat avec la Compagnie Royale Electrique aura pris fin. Ce contrat, passé en 1898, qui a donné lieu à de si sévères critiques, attendu qu'il garantissait à la Royale \$125 par lampe à arc, tandis que d'autres villes paient moins de \$100, expirera bientôt.

La sous-commission a presque terminé ses travaux. Après avoir pris tous les renseignements possibles tant au Canada qu'aux Etats-Unis, elle en est venue à la conclusion que le coût de l'éclairage ne devait pas dépasser \$80 par lampe.

La sous-commission fait les suggestions suivantes:

1°-Que des soumissions publiques soient demandées quand il faudra passer le nouveau contrat pour l'éclairage.

2°-Les compagnies soumissionnaires devront dire, exactement, sans entrer dans de longs détails, à quelles conditions elles consentiront à éclairer la ville pendant trois, cinq ou dix ans.

3°-On devra indiquer dans les devis à fournir aux soumissionnaires:

A-Le nombre de lampes.
B-La force de ces lampes.
C-Le genre de poteaux requis.
D-Le modèle des lampes.
E-Le système d'épreuve du courant.
F-La réduction qui sera faite pour le temps pendant lequel les lampes resteront éteintes.

4°-Les compagnies devront offrir des conditions spéciales pour l'éclairage qui sera demandé dans les circonstances imprévues.

Etc.

Nos pompiers

A 2 1/2 heures hier après-midi, les pompiers ont été appelés au No 174 de la rue des Manufactures, à la Pointe St-Charles, pour y éteindre un feu qui s'était déclaré dans la chambre à coucher. Légers dommages.

A 3 1/2 heures, p.m., une alarme donnée par l'avertisseur No 334, situé à l'angle des rues Sherbrooke et Ankerst, a appelé les pompiers à éteindre un commencement d'incendie à la demeure de M. Nap. Roumier, No 516 rue Ankerst. Le feu s'est déclaré dans la cuisine. Les dommages s'élèvent à une cinquantaine de dollars.

A 11 heures, hier soir, une fausse alarme a été donnée par ce même avertisseur No 334.

Deux vols dans la même maison

M. Gustave Ethier, vice-président de l'Association des Commis de Bar, employé à l'hôtel Rieucau, s'est fait voler ces jours derniers, un magnifique chien Saint-Bernard à sa demeure, 28 rue St-Elisabeth.

M. Brown, qui demeure dans la même maison, s'est aussi fait voler, dans la même circonstance, une quantité considérable d'outils de charpentier-ménager. Ces outils sont évalués à près de \$20.

La police informe.

Une Histoire des Mille et Une Nuits

Un nommé Otto Londek, employé au No. 200 rue St-Paul, se dit poursuivi et persécuté par les agents d'un millionnaire américain qui veut à tout prix lui arracher un secret. Il était autrefois cocher à l'emploi de J. Pierpont Morgan, le célèbre financier New-Yorkais. Celui-ci, le sachant en possession d'un secret important sur le compte de Morgan fils, voulait lui faire dévoiler ce secret, il s'y refusa. Depuis lors, ses persécutions mystérieuses n'auraient cessé de le traquer comme une bête fauve par toute l'Amérique. Il aurait même été séquestré par eux pendant assez longtemps dans une caverne, d'où il n'est sorti que grâce à sa fiancée, une bonne du nom de Frances Murphy, qui l'avait fait rechercher par la police. Il se propose d'intenter à M. Morgan une action au montant de \$35,000.

Londek a confié sa cause à une agence de sûreté de Montréal.

M. George J. Goschen pair

Londres, 13.
Ce n'est pas sir Michael-Hicks Beach, qui a été élevé à la pairie avec sir Matthew White-Ridley, mais bien M. George J. Goschen.

A TRAVERS LA VILLE

A la mémoire du Rév. M. J. B. Larue, ptre S. S.

Sur ton lit de douleur la mort vint te frapper.
Tu l'attendais sans peur avec une âme calme.
Vaincu du devoir, tu n'as pu tromper.
L'esprit du mal, jaloux de la brillante palme
Promise à la vertu, qu'un Dieu doit couronner.
Tu fis le bien sans bruit, le Ciel, témoin fidèle
Comptait les actions et va te pardonner.
Quelque faible que soit la nature rebelle
Le Seigneur en ces jours t'a fait tout expier.
Aujourd'hui, bienheureux, tu vois Dieu face à face
Au festin des élus tu viens nous convier.
Et tu nous donnes l'exemple, l'armoire de la
face.

CHACUN SON METIER

M. Ames croit avec raison qu'il ne suffit pas toujours d'être échevin pour être hygiéniste

Adjoindre deux médecins et un ingénieur sanitaire à la Commission d'Hygiène, voilà ce tendent les efforts de M. Ames, président de la Commission.
Ces messieurs n'auraient pas droit de vote aux séances, mais prendraient part aux délibérations et pourraient se rendre ainsi très utiles à la population de Montréal.
Le seul fait d'être membre de la Commission d'Hygiène n'est pas un brevet de capacité dans la matière, et le concours d'hommes compétents est toujours désirable.
La confiance du public dans la Commission se trouverait considérablement accrue par l'exécution du projet Ames, et la ville ne serait pas forcée d'improviser des échevins quand il se déclare une épidémie.
D'ailleurs, le conseil municipal de Montréal a déjà consacré le principe émis par M. Ames, puisque en 1885 l'édifice de la Commission fut presque doublé à l'occasion de l'épidémie de variole.

LA TROUPE DU MAJESTY'S

Elle est aujourd'hui presque entièrement reconstituée, grâce à M. Grose

La troupe permanente du Théâtre "Her Majesty" comprendra les acteurs suivants après la reconstruction, la semaine prochaine.
Miss Lottia Linthicum, Miss Mary Louise Aiglin, Chicago; Antoinette Walker, Maud Sinclair, Willis Granger, Hardie Kirkland, du Grand Opéra, Indianapolis; George Ober, Tillstone Bryce du Grand Opéra, Nouvelle-Orléans; Robert Ely, du Girard Avenue Theatre, Philadelphie.

CHASSE ET PECHE

L'association nord-américaine pour la protection du gibier et du poisson a ouvert, hier après-midi, à Montréal, son deuxième congrès annuel, sous la présidence de M. L. Z. Jones. Les délégués présents sont :
Etat de New-York: MM. Chas. Burdians, de Warrenburg; M. P. Stoughton, de Plattsburg; Julius H. Seymour, procureur de la ligue des Sportsmen Américains et représentant de l'Etat de New-York; C. N. Wilson, vice-président de N.-Y. State Game's Falls Co.
Etat du Vermont: Le général H. G. Butterfield, de Derby Line, Vermont; le gouverneur N. W. Fiske, de l'Isle La Motte; John W. Pitcomb, vice-président du comité du Vermont; M. P. Stoughton, de Plattsburg; Julius H. Seymour, procureur de la ligue des Sportsmen Américains et représentant de l'Etat de New-York; C. N. Wilson, vice-président de N.-Y. State Game's Falls Co.

Etat du Maine: Le général W. W. Henry, consul des Etats-Unis à Québec.
Nouveau-Brunswick: MM. D. G. Smith, commissaire des pêcheries, l'hon. A. T. Dunn, arpentier général.
Province d'Ontario: Dr G. A. McCullum, président de la Commission du gibier de la province d'Ontario.
Province de Québec: L. Z. Jones, surintendant de la chasse et de la pêche de la province de Québec; C. E. E. Usher, agent général du Pacifique Canadien pour le transport des voyageurs; N. E. Cormier, garde-chasse et garde-pêche, Gilmor-Est.

Les cautions de McCullough

Voici les noms des personnes qui se sont portées caution au montant de \$1,000 chacune, en faveur de Alexander McCullough.
Felix Casey, rue Hutchison, 2,000
John Hamill, 79A rue Ste-Famille, 2,000
Cornelius O'Brien, 645 rue Dorchester, 2,000
A. D. McGillis, 22 rue Amé, 1,000
Stephen T. Callahan, 152 rue Elgin, 1,000
C. H. Wood, 115 rue Prince Arthur, 1,000
Patrick Darcey, Cartierville, 1,000
Michael Sharkey 1388 rue Notre-Dame, 1,000

Soirées d'élèves

Les élèves du collège Ste-Elisabeth ont donné, mercredi soir, une jolte de comédie dramatique et musicale, sous la présidence de M. l'abbé A. Leclaire, curé de la paroisse.
On a joué "Fabius", drame chrétien en trois actes, et une comédie anglaise en un acte, "The humors of the strike".
La soirée a été charmante et les élèves ne peuvent qu'être fiers.
Ont rempli les rôles: MM. A. Renaud, E. Mongeau, H. Lalonde, A. Mongeau, Léo Mayrand, William Flanagan.

Les aspirants pilotes

Les examens des aspirants pilotes se termineront aujourd'hui.
Jusqu'à présent, sur six aspirants, MM. Melville Lalonde, de Portneuf; Georges Veilleux et E. Pléau, de Ste-Anne de la Pérade, et Azarie Paquin de Deschambault, ont subi l'examen avec succès.

Le R. P. Lacombe

Le Révérend Père Lacombe, O.M.I., part aujourd'hui pour Ottawa. De là il continuera sa route vers ses missions de l'Ouest.

Institut de Solfége

Réunion générale de tous les élèves, dimanche prochain.

A 3-4 heures, dimanche prochain, aura lieu la répétition générale de "la Rédemption" par les élèves de tous les cours réunis, appuyés par les personnes qui ont bien voulu s'inscrire comme choristes, pour la prochaine audition de l'Oratorio de Gounod. Immédiatement après la répétition, le directeur musical exposera le projet qu'il a conçu relativement à l'établissement d'une association chorale.
Prière à tous d'être présents.
Que les personnes qui veulent faire partie, soit de l'association, soit des cours de l'institut, veuillent bien se rappeler que dimanche prochain est le dernier jour d'inscription.
Tout est gratuit.
La direction de l'institut fait un cordial appel aux dames et messieurs de la ville de répondre avec empressement à l'invitation qui leur est faite de faire partie des cours.
Lieu de réunion: salle No 11, au Monument National.

L'ENLEVEMENT DE LA NEIGE

La commission de la voirie vote l'achat de cinq nouvelles charrettes "Walkaway"

Non balayeurs des rues auront un uniforme l'été prochain

La commission de la voirie a décidé, hier, d'acheter cinq nouvelles charrettes "Walkaway", semblables à celles qui sont actuellement en opération dans les rues pour l'enlèvement de la neige. L'entrepreneur les offre à \$250, avec réduction de 5 p.c. La commission exige une réduction de 10 p.c.
M. Butler, inspecteur des égouts, énumère le travail qu'il a à faire et se plaint d'avoir été supprimé de la liste des employés permanents. En effet, à sa dernière séance, la commission avait décidé de lui payer \$4 par jour quand il travaillera, au lieu des \$1500 qu'il gagne actuellement par année.
Une sous-commission composée des échevins Martineau, Gallery et Robitaille, est chargée de s'enquérir du travail de M. Butler.
Une requête semblable de M. Flynn, inspecteur des chemins, est simplement mise de côté. Le salaire de M. Flynn a été réduit en connaissance de cause, déclare le président.
La commission décide de procurer un uniforme aux balayeurs de jour, pour l'été prochain.
Les échevins Martineau et Gallery devront s'enquérir de ce que coûteraient 20 uniformes.
Les charrettes à neige ont fait leur première apparition dans les rues, hier. Les plus légères, traînées par un seul cheval, ont défilé les trottoirs des rues principales, tandis que d'autres, traînées par quatre chevaux, ont fait le même travail sur la chaussée.
Il y a actuellement quatre charrettes en opération. Grâce à ces machines perfectionnées, le débarrasser des rues se fait très vite. C'est un précieux service qu'elles rendent aux piétons.
On a remarqué qu'en général les chevaux de service de la voirie sont fort maigres.
Il y a actuellement 1500 hommes employés à l'enlèvement de la neige.

NOTES DE LA POLICE

Le greffier de la cour du recorder va recommander sa croisade contre les blanchisseurs réfractaires et les citoyens négligents

A l'avenir les recorders n'accorderont plus de permis de mendicance qu'aux pauvres de Montréal.—Trois jeunes gens arrêtés pour vol chez leur patron, M. Scroggie.

NOTES DE LA POLICE

Edgar Madore, âgé de 17 ans, François Nantais, 16 ans, Romulus Lefort, 16 ans, ont été arrêtés par le détective Gladu sous soupçon d'avoir volé des marchandises au montant de \$200 au magasin de M. Scroggie, où ils étaient employés. Les accusés se sont reconnus coupables et recevront leur sentence plus tard.

A l'avenir, les Recorders de Montréal n'accorderont plus de permis aux mendiants des municipalités environnantes. Ils trouvent que la ville de Montréal a assez de ses pauvres à supporter.

Un fils du Céléste Empire, du nom de Song Sing a été arrêté hier, sous une accusation de pi jure, dans une cause civile.
Ordre a été donné au greffier de la Cour des Records de reprendre la croisade contre tous les blanchisseurs chinois qui n'ont pas encore payé leur taxe, et contre tous les citoyens sans exception qui négligent de tenir leur trottoir en bon ordre.

Un nommé Joseph Bélanger, employé à l'hôtel Remède, a été condamné hier à \$10 d'amende, ou à deux mois de prison, pour avoir voulu donner des taloches à deux messagers de l'hôtel, qui l'accusaient d'avoir fait des rapports sur sa conduite déréglée.

Ellen Doonan, vieille habituée de la correctionnelle, a été condamnée hier à \$20 d'amende, ou de deux mois de prison pour avoir été trouvée flânant dans un hangar, rue Craig.

La question est venue sur le tapis par suite d'une demande de crédit de \$1,350, pour achat de clavagères.

Quelques commissaires s'opposent à cet octroi. Ils veulent bien former "la tête, le cou et la main de l'enfant", mais ils ne veulent pas entendre parler de machines à écrire, si on ouvre la porte à ce nouvel enseignement, disent-ils, il faudra également voir à la création de classes pour les charpentiers, les typographes, les forgerons, etc.

Mais d'autres commissaires rétorquent que dans un siècle de progrès, on ne peut pas se contenter de la clavagère et même la sténographie sont deux choses indispensables.

L'octroi n'a pas été voté, mais un comité a été chargé de demander des souscriptions pour les clavagères.

Les vacances de Noël commenceront le 20 décembre 1900, et se prolongeront jusqu'au 3 janvier.

La commission a décidé de ne marquer par aucune fête la clôture des classes avant les vacances afin de ne pas aider à la propagation de la fièvre scarlatine qui sévit en ville.

Reclamation mortuaire

Dernièrement, Dame veuve Beaudry, demeurant au No. 1837 rue St-Hubert, réclame de l'Ordre Canadien des Forestiers une indemnité de \$1,080 pour la mort de son mari.

L'indemnité a été payée.

Déflective malade

C'est un métier bien difficile. Protéger la propriété.

Le détective Reid souffre d'une douloureuse maladie qu'il a contractée à veiller certaines marchandises des quais, la nuit, exposé au froid et à l'orage.

Il a les jambes enflées et souffre beaucoup.

Riches Collieries!

Nos nouvelles collieries en fourrures éclipsent par le genre et la qualité tout ce qu'on peut voir au Canada. Nos ateliers de confection sont si bien organisés que nous pouvons produire à meilleur marché que toute autre maison. Chs Desjardins et Cie, rue Ste Catherine, 296-2.

VICTORIA SKATING CLUB

TELEPHONE MAIN 1731

Le Patinoir le plus populaire, Le plus distingué, Le mieux administré du Canada.

ENGAGEMENTS
PATINAGE tous les jours, excepté le Dimanche, de 7 h. à 9 h. 30 p.m. Lundi et Mercredi soir, 8 h. à 10 h. 30 p.m. Samedi après-midi, 2 h. à 5 h. 30 p.m.
FANFARE—Lundi, à 10 h. 30 p.m. Mercredi, 8 h. à 10 h. 30 p.m. Samedi après-midi, 2 h. à 5 h. 30 p.m.
FIVE O'CLOCK TEA—Samedi après-midi, 2 h. à 5 h. 30 p.m.
L'Union des Patineurs de Victoria Rink
F. PERCY SMITH, Secrétaire-Trésorier, 128 RUE ST. JACQUES.
Visa-vis le BUREAU DE POSTE.

Courrier des Sports

McGOVERN VICTORIEUX EN DEUX REPRISES

Terry McGovern la merveille de Brooklyn est indiscutablement le champion "light weight" du monde.
Il a défait Joe Gans de Baltimore dans deux assauts.
La bataille eut lieu à Tattersall.
Gans donna une triste exhibition de boxe, durant toute la durée de la bataille.
McGovern eut l'avantage tout le temps.
Gans ne put donner aucun de ses fameux coups de droite, et pour un boxeur de sa réputation, perdit certainement de nombreux admirateurs.
Geo. Siler le referee, vétérinaire, fut arbitre pour la circonstance.
Interrogé après la bataille il dit: "Gans fut triste figure, c'est tout ce que j'ai à dire."

McGovern donna une superbe exhibition de ses capacités et mérite des félicitations pour sa victoire éclatante.
Ses coups avaient beaucoup de force, et était admirablement calculés, en comparaison de ceux de Gans.

Durant la première ronde, ce dernier ne fit aucun effort pour donner ses fameux coups, et se contenta de se défendre. Dans la seconde, il essaya de sauver sa réputation mais fut obligé de revenir sur la défensive, même il semblait trop faible pour retourner les coups. Il fut mis à terre mainte et mainte fois, par le fameux Terry, qui, en un mot fut victorieux sans grande difficulté.

La seconde ronde dura deux minutes et cinq secondes.

1ère RONDE

Terry envoya un coup de gauche, et poussa Gans sur les câbles avec des coups terribles des deux côtés.

McGovern manqua deux coups de droite et de gauche. Terry donna un coup de gauche à la mâchoire de Gans. Ce dernier est toujours sur la défensive.
McGovern administra trois coups au-dessus du cœur. Gans donna deux "upper cuts" dans le corps de Terry, en récompense celui-ci donna deux coups de gauche et droit sur la mâchoire de Gans qui chancela. Il suivait de près, un autre de droite à la même place l'éclaircit.

Gans perdit son équilibre d'un coup de gauche à la figure. Gans tomba d'un coup de gauche sur la mâchoire. Il se releva au bout de sept secondes. Gans tombe encore d'un autre coup donné, une seconde après, la cloche est sonnée. Il est transporté dans son coin dans un piteux état.

2e RONDE

McGovern prend encore l'offensive et administre deux terribles coups à la figure de Gans qui tombe. Terry frappe de droite sur la mâchoire. Il frappe avec force de droite sur la mâchoire, et de gauche sur la bouche de Gans.

McGovern donne deux coups de suite sur la mâchoire et Gans tombe restant à terre les deux secondes réglementaires. Aussitôt debout McGovern lui lance un autre et il tombe encore. Il relève et en reçoit un terrible sur la mâchoire, et tombe pour ne plus se relever. Terry McGovern était victorieux.

LA COURSE DE SIX JOURS

UN GRAVE ACCIDENT

MET TURVILLE ET ARONSON DANS L'IMPOSSIBILITE DE CONTINUER

Les coureurs dans la grande course de six jours, n'ont pu maintenir l'allure effrénée qu'ils avaient adoptée au commencement de la course.

La présente phase de la course, les hommes sont de 12 milles en arrière du record.

Il commencent à montrer des marques de l'épreuve terrible à laquelle ils se soumettent. Le groupe est réduit par la retraite des deux équipes considérées comme ayant toutes deux de fortes chances de victoire, nous voulons parler de Turville, Gimm et Babcock-Aaronson.

La retraite de Turville et d'Aaronson est la conséquence d'un accident survenu. Kaiser et Ryser se relevaient à tour de rôle et faisaient d'immenses efforts pour regagner un tour, ce dont les autres voulaient empêcher à tout prix. Les coureurs allaient donc à la vitesse. Simas, Goigolitz, et Gimm, se heurtèrent et Turville fut projeté d'eux et tomba à son tour. Turville donna aussi dans la tête et fut projeté à plusieurs pieds de hauteur et alla tomber dans une loge au milieu de quatre spectateurs. Fisher et Aaronson tombèrent aussi à leur tour.

A l'heure ce matin il fut annoncé qu'Aaronson ne pouvait continuer ce qui forçait son compagnon Babcock de se retirer lui aussi. Aaronson a été transporté à l'hôpital Bellevue. Il est couvert de contusions.

Le bulletin de 8 h 30 d'hier matin ne contient pas les noms de Turville et de Gimm, ce qui fait présumer que le premier a dû suivre l'exemple d'Aaronson.

Fisher a donné des signes que son cerveau était gravement touché. Il s'imaginait que quelqu'un voulait lui nuire et briser sa machine. Il enveloppa cette dernière dans une couverture avant de se coucher. Deux heures après, cependant, ayant pu dormir, il était apparemment remis et a pu relever son assiette à l'entraînement.

A onze heures hier soir les coureurs étaient dans la position suivante:

Milles Tours	Elkes-McFarland	1810
Pierce-McEarcher	1810	
Simon-Gougolitz	1810	
Waller-Stinson	1809	
Fisher-Fredrick	1809	
Kaiser-Ryser	1809	
Babcock-Aaronson	1488	
Turville-Gimm	1488	

TOURNOI DE BOXE CE SOIR A MAISON-NEUVE

La réunion athlétique qui aura lieu ce soir à Maison-Neuve, excite beaucoup d'intérêt de la part des amateurs du pugilat.

Le programme qui est maintenant complet, surpassera de beaucoup tout ce qu'on a vu jusqu'à présent de ce genre.

Le tournoi commencera à 8 h 30 heures.

LES QUILLES

Hier soir, sur les allées du Cercle Montcalm, se sont rencontrées de nouveaux les 2mes équipes des joueurs de quilles du Cercle Montcalm et du Cercle Philharmonique.
Les Montcalm ont pris une éclatante revanche de la défaite que leur imposait mardi dernier les Philharmoniques. Ils battirent ces derniers par une majorité de 739.

Cette défaite écrasante et humiliante a découragé quelque peu les Philharmoniques. Voici le détail.

Séries	Total
J. A. Cadorette	125 139 118-382
J. H. Morin	161 144 135-410
A. Lassonde	141 123 132-396
A. Nolin	144 136 130-410
Ed. Chausse	171 149 131-451
L. A. Cadorette	136 116 153-405
	2423

MONTCALEM II

Séries	Total
A. Allard	161 147 173-481
A. Richer	190 211 170-561
A. Lassonde	195 176 141-512
U. Auger	144 136 130-410
T. Frédéric	171 232 213-616
U. Major	182 148 182-512
	3163
	2950

Majorité pour Montcalm II. 739

FOOT-BALL

VICTOIRE D'OXFORD SUR CAMBRIDGE

Londres, 23

La route de foot-ball annuelle, entre Oxford et Cambridge a eu lieu hier au Queen's Club. Oxford a gagné une grande partie, par deux buts contre une galle et un essai. L'assistance était nombreuse et très fashionable.

LE PATINOIR VICTORIA

Tous les soirs il y a foule à ce patinoir fashionable.
Les patrons de cette association doivent être enchantés du brillant succès qu'ils obtiennent cette année, car il y a déjà plus de cent abonnés que la saison dernière, à la même date.

RONALDO-LITTLE

La prochaine lutte entre ces deux fameux athlètes aura lieu mardi prochain. Ronaldo Little qui a si facilement triomphé du fameux Pardoello, aura un terrible adversaire, la semaine prochaine.

Ronaldo s'est longtemps livré à ce genre de sport avant de soulever poids, et sa force herculéenne l'aidera beaucoup à vaincre Little. Celui-ci est déjà en parfaite condition, ne fait que de légères exercices avec des haltères, et quelques marches.

Tant qu'à Ronaldo, il semble très confiant dans le résultat, et engage ses nombreux amis à parier sur lui. Connaissant les capacités de ces deux hommes sans doute que cette lutte attirera une foule d'amateurs.

DROLES D'HISTOIRES

Nous lisons sur le "Morning Telegraph" de New-York, d'hier, que Chas. M. Murray, l'agent de l'Union des Patineurs de Victoria à Toronto, il y a quelques semaines.

Etant nouveau à l'emploi de l'ex-champion, il voulait lui montrer ses capacités comme bon amateur.

Comme les journaux de Toronto semblaient ne pas prêter beaucoup d'attention à l'arrivée de Lanky Boh dans leur ville, il résolut d'annoncer le pugiliste à tête rouge, d'une manière tout-à-fait ingénieuse, comme on peut en juger par ce qui suit.

Devant les bâties Parlementaires, il y a toujours le pavillon Anglais hissé au bout d'un mat, Murray descendit tranquillement le pavillon et hissa triomphalement le drapeau de l'Union à la place. Mais il fut de suite entouré de soldats et conduit aux casernes, où il y passa plusieurs heures.

Amené devant le Gouverneur-Général, celui-ci lui dit froidement:

"Vous avez descendu le drapeau Anglais, croyant réussir à avoir de la réclame, mais vous vous exposez en prison pour un long terme, mais ne craignez rien, je vous laisse libre, mais toutefois, soyez certain qu'aucun journal et aucune compagnie télégraphique ne publiera rien de cet incident, car nous saurons bien vous retrouver."

De sorte qu'il en fut quitte pour une bonne peur, quelques heures de prison, et pas d'années. En arrivant à New-York, il jura ses grands dieux qu'il ne retournerait jamais en Canada.

AVIS

NOUS INVITONS CORDIALEMENT LES SECRETAIRES DES DIFFERENTS CLUBS SPORTIFS, DE MONTREAL ET DES ENVIRONS, DE VOULOIR BIEN SE METTRE EN RELATIONS AVEC NOUS. TOUTE COMMUNICATION SERA REÇUE AVEC PLAISIR PAR LE REDACTEUR DU SPORT: "LE JOURNAL"

"C'est un grand bienfait public." — Ces mots significatifs ont été dits à propos de l'Union Electric du docteur Thomas, par un monsieur qui en avait parfaitement éprouvé les mérites dans son propre cas — ayant été guéri d'une douleur au genou, qui durait depuis quatre ans. Elle ne manque jamais d'enlever les douleurs et c'est un correctif et un pectoral incomparable.



Commandant Suprême.....

Un vote considérable—un vote imposant—merci pour la confiance prodiguée.

En moins de deux ans et demi, 40,000 clients canadiens portant le "Semi-ready"—jadis patronisant les tailleurs pour leurs habits qu'ils payaient très cher.

500 employés travaillant jour et nuit, dans

une manufacture qui est sienne.

8 magasins "Semi-ready" dans six villes. La raison? Le meilleur dessinateur au Canada.

Les derniers styles aussitôt qu'ils apparaissent.

Les meilleures étoffes et les plus fines doublures qu'il soit possible de se procurer.

Prix basés sur le principe "affaire," et un tiers de moins que l'ouvrage sur commande.

Complets et Paletots, \$12 à \$25.

Pantalons, \$3.50 à \$5.00.

Appuyé par des garanties sans égales.

Si le "Semi-ready" n'est pas vendu dans vos parages, demandez un catalogue.

Semi-ready
231, Rue St-Jacques, 1551, Rue Ste-Catherine.
TORONTO. WINNIPEG. LONDON. OTTAWA.

JOLY EN COUR

Son premier défenseur, M. Dubreuil, lui réclame \$100 d'honoraires.

Hier, devant Son Honneur le juge Lemieux, s'est plaidée la cause de M. Victor Dubreuil, avocat, vs. l'Evangeliste Joly, forcé au gendarmier de St-Vincent de Paul.

M. Dubreuil, on se le rappelle, fut le premier défenseur de Joly, qui plus tard remit sa cause entre les mains de M. Greenshields. Il en reçut en paiement un chèque de \$100, mais pendant qu'on lui payait ce chèque, la banque, le payeur fut avisé que le dépôt de Joly avait été saisi, et M. Dubreuil fut en conséquence se passer d'argent.

L'avocat prit alors jugement contre son client, mais quand il voulut procéder à l'exécution, il découvrit que Joly avait fait cession de ses biens à son père. C'est pour faire annuler cette cession qu'il s'adresse aujourd'hui aux tribunaux.

Joly, en uniforme de forçat, assistait à l'audience d'hier.

BRUITS DEMENTIS

M. Blair nie que M. Davis doive être nommé Inspecteur général de l'intercolonial

L'honorable M. Blair, ministre des chemins de fer et canaux, nie qu'il soit question de nommer M. V. Davis inspecteur général de l'intercolonial. Il est possible qu'il se fasse des changements dans l'administration de ce chemin de fer, mais il n'y a encore rien de nouveau à l'horizon.

A Delorimier

Les contribuables de Delorimier ont demandé au conseil de changer le site choisi pour l'érection de l'hôtel de ville projeté. L'endroit choisi est sur la rue Delorimier, et le motif qui domine les contribuables de leur requête, c'est que cette rue est bordée d'habitations privées, qui baigneraient beaucoup de leur cachet si on y bâtissait un hôtel de ville et un poste de pompiers. A sa dernière séance, le conseil présidé par le maire Tessier, a paru accorder à la requête des citoyens, et une commission a été instituée pour voir aux moyens de contenter tout le monde.

Les élections municipales à Delorimier au cours du huit janvier prochain. Les seigneurs sortant de charge sont MM. Birtz, Dufresne et Jeffrey.

Election d'officiers

Le Cercle Richelieu, de l'Alliance Nationale, vient d'élire les officiers suivants: Octave Desloges, président; Albert De Repigny, vice-président; Hercule Choquet, secrétaire-archiviste; Arthur Gagnon, secrétaire-financier; Chs. Jeannotte, trésorier; Dr E. C. Campeau, médecin-examinateur; S. Chasé, commissaire; ordonnateur O. Parent, introducteur; George Tailleux et E. Mallette ont été nommés auditeurs.

Une assemblée du cercle aura lieu le 26 décembre, au No. 280 rue Richmond.

A la Douane

LE JOURNAL

IMPRIMERIE ET PUBLICATION

LA CIE D'IMPRIMERIE ELECTRIQUE

MILTON McDONALD, Administrateur

ABONNEMENT (avec primes)
 A Montréal, livrés à domicile, \$5.00 par année
 Hors Montréal, livrés à domicile, \$6.00 " "
 Edition hebdomadaire, \$1.00 " "
 Et s'abonne dans tous les bureaux de Poste du Canada, chez les agents locaux et les bureaux d'abonnement.

LE JOURNAL
 71, St-Jacques, Montréal.

Bureaux: Tel. Bell, Main 511.
 Rédaction: Nuits, No 2, rue St-Georges, Tel. Bell, Main 511.
 Les abonnés qui changent de lieu de résidence sont priés de nous donner leur ancienne et leur nouvelle adresse.
 Bureau à Paris (France): N. LACHOIX, 10 rue de Rome.

MONTREAL, 14 DECEMBRE 1900

L'ADMINISTRATION DE L'HOTEL DE VILLE

Il n'en coûte rien d'être généreux avec l'argent des autres.

Et pour peu que l'intérêt personnel s'en mêle, avec un certain penchant à la libéralité, on devient aisément prodigue.

C'est ce qui est arrivé, par le passé lorsqu'à l'hôtel de ville les échevins fixaient de temps en temps les salaires de leurs employés.

Ils paraissent, en une matière aussi grave ne suivre aucune autre règle que leur bon plaisir, l'opportunité ou même les importunités.

L'intérêt des citoyens dont les taxes servent à payer ces cadeaux d'un certain genre semble n'être jamais entré en ligne de compte.

Tout était subordonné aux nécessités du patronage.

Au lieu de rechercher la popularité par quelque sage mesure, les échevins croyaient avoir assez fait quand ils avaient réussi à placer un de leurs protégés.

Et puis, comme un fonctionnaire public, une fois installé, s'occupe immédiatement de l'augmentation de son salaire, on imagine sans peine à quelles obsessions devenant exposé le malheureux échevin qui, la nomination faite, se flattait d'être laissé en paix. Aussi, succombait-il neuf fois sur dix.

Est-ce qu'il ne serait pas à propos de remédier à un état de choses aussi regrettable?

Le Comité qui s'occupe de cette question depuis six mois ne doit pas se borner à recommander des réductions de salaire ou la destitution d'un certain nombre d'employés. C'est à la racine du mal qu'il lui faut s'attaquer.

Et d'abord, pour commencer, la première règle à établir serait que tout fonctionnaire municipal devrait subir des examens avant de pouvoir être nommé, la nature de l'examen étant indiquée par la nature de l'emploi.

Le système suivi par le gouvernement d'Ottawa et qui est des meilleurs pourrait être adopté par le Conseil, sauf les modifications qu'il s'impose.

De cette façon, la question du patronage se trouverait essentiellement modifiée, ne pourraient solliciter des places que ceux qui auraient passé leurs examens avec succès, et enfin, le problème de la création d'un fonds de retraite pour les employés âgés ou invalides serait susceptible d'une solution relativement satisfaisante et facile.

M. LeBeuf a déjà inauguré pour la police un système d'examen. L'idée est certainement heureuse, et on peut s'attendre qu'avant longtemps ce corps important sera composé d'hommes réellement capables, disciplinés et choisis. Mais qui nous dit qu'avec la disparition du zèle et actif président du Comité de police ne disparaîtra pas également la réforme salutaire dont il est l'auteur?

Quant aux salaires, le Journal le répète, ceux des chefs de département sont beaucoup trop élevés, et tout-à-fait hors de proportion avec les devoirs qu'ils ont à remplir. A trois mille piastres par année, le greffier, le trésorier, l'auditeur, le surintendant de la voirie et le surintendant de la police sont rétribués avec une extravagance que justifie à peine l'état financier de la ville de Montréal.

Nous savons pertinemment qu'en ceci le "Journal" est l'écho fidèle de l'opinion publique.

Et les petits salaires?

A première vue, ces salaires ne sont pas ce qu'ils devraient être.

Ils ne sont pas classifiés suivant l'importance et la nature des fonctions, et il est possible qu'un minimum de quatre ou cinq cents piastres comme départ, et un maximum de mille à douze cents piastres comme point d'arrivée constituent un système efficace et raisonnable.

Cependant, cette question est subordonnée à celle des examens, et pour la traiter il faut nous fonder plus sur des renseignements que ceux que nous possédons présentement.

Le Comité spécial sur l'administration de l'hôtel de ville n'a déposé qu'une partie du rapport de ses travaux, et il s'est aperçu tout de suite de l'hostilité manifeste du Conseil envers les gros salaires. Est-ce qu'il ne devrait pas revenir de lui-même sur ses conclusions, et présenter un projet de réorganisation de tout le service municipal?

Les réformes spasmodiques valent peu parce qu'elles ne durent pas.

Rien n'est fait tant que le système lui-même n'est pas profondément réformé d'une manière permanente.

LE DEVOIR DU MOMENT

D'ici au 1er mars 1903, c'est-à-dire une période de dix ans, bien des événements peuvent survenir. Le devoir de tout citoyen est de s'y préparer en s'assurant d'abord que l'occasion se présentant, il aura droit d'exercer son influence par son vote. A chaque élection on entend la même plainte: "Comment! Je n'ai pas droit de vote! J'ai telle et telle propriété et je ne puis pas voter! Mais, c'est absurde! Comment cela se fait-il?"

Cela se fait que vous avez manqué de vigilance. Vous avez toutes les qualifications voulues pour être électeur, mais vous n'avez jamais songé à vous assurer que votre nom soit sur la liste.

Voici encore une fois l'occasion de vous faire inscrire électeur. Serez-vous plus prudent? Allez-voir les listes aux bureaux d'évaluation de 10 heures à 4 heures p.m., d'ici au 20 décembre courant et si votre nom ne figure pas sur la liste actuelle, faites-vous inscrire.

A droit de vote et par conséquent de figurer sur la liste électorale. Tout homme âgé de 21 ans, sujet britannique par naissance, ou par naturalisation, qui remplit les autres conditions suivantes:

1. Les propriétaires ou occupants de bonne foi de biens-fonds estimés, l'après le rôle d'évaluation en vigueur "au montant de trois cents piastres" au moins en valeur réelle, dans une municipalité de cité qui a droit d'écrire un ou plusieurs députés à l'assemblée législative, ou de deux cents piastres en valeur réelle, ou de vingt piastres en valeur annuelle, dans toute autre municipalité;

2. Les locataires de bonne foi, payant pour des biens-fonds un loyer annuel d'au moins trente piastres, dans une municipalité de cité qui a droit d'écrire un ou plusieurs députés à l'assemblée législative, ou d'au moins vingt piastres dans toute autre municipalité; pourvu que ces biens soient estimés en valeur réelle d'au moins, dans une municipalité de cité ayant droit d'écrire un ou plusieurs députés à l'assemblée législative, ou à deux cents piastres dans toute autre municipalité;

3. Les instituteurs enseignant dans une institution placée sous le contrôle des commissaires ou des syndics d'écoles;

4. Les anciens cultivateurs ou propriétaires, connus généralement sous le nom de "rentiers", qui retirent à raison de donation, vente ou autrement, une rente en argent ou en nature, d'une valeur d'au moins "cent piastres", en y comprenant la valeur du logement et de toute autre chose appréciable en argent;

5. Les fils de cultivateurs qui travaillent depuis "un an" sur la terre paternelle, si cette terre est d'une valeur qui serait suffisante, étant également partagée entre le père et les fils, comme copropriétaires, pour leur donner le droit de voter en vertu de la présente loi, ou encore qui travaillent sur la terre de leur mère depuis le même temps. S'il y a plus d'un fils, ils sont tous inscrits en autant que la valeur de la propriété le permet, les plus âgés étant inscrits les premiers;

6. Les fils de propriétaires d'immeubles, demeurant avec leur père ou leur mère, tels fils et tels immeubles se trouvant, et l'inscription se faisant, dans les conditions sus-énoncées au paragraphe 5 du présent article, "mutatis mutandis";

7. Les pêcheurs domiciliés dans le district électoral et propriétaires ou occupants d'immeubles et propriétaires de bateaux, filets, seines et engins de pêche, dans ce district ou cette partie du district électoral, ou d'une ou plusieurs parts dans un navire enregistré, qui, réunis, ont une valeur d'au moins cent cinquante piastres;

8. Les fils de cultivateurs exerçant les droits ci-dessus, quand même le père ou la mère ne serait que locataire ou occupant d'une terre.

Les exécutants de la même manière que s'ils étaient fils de propriétaire avec cette différence, toutefois, que c'est la valeur annuelle de la terre qui sert de base au cens électoral, comme dans le cas "mutatis mutandis", des paragraphes 1 et 2 du présent article;

9. L'absence temporaire de la terre ou l'établissement du père ou de la mère pendant six mois en tout, dans l'année, ou l'absence serait susceptible d'une solution relativement satisfaisante et facile.

M. LeBeuf a déjà inauguré pour la police un système d'examen. L'idée est certainement heureuse, et on peut s'attendre qu'avant longtemps ce corps important sera composé d'hommes réellement capables, disciplinés et choisis. Mais qui nous dit qu'avec la disparition du zèle et actif président du Comité de police ne disparaîtra pas également la réforme salutaire dont il est l'auteur?

Quant aux salaires, le Journal le répète, ceux des chefs de département sont beaucoup trop élevés, et tout-à-fait hors de proportion avec les devoirs qu'ils ont à remplir. A trois mille piastres par année, le greffier, le trésorier, l'auditeur, le surintendant de la voirie et le surintendant de la police sont rétribués avec une extravagance que justifie à peine l'état financier de la ville de Montréal.

Nous savons pertinemment qu'en ceci le "Journal" est l'écho fidèle de l'opinion publique.

Et les petits salaires?

A première vue, ces salaires ne sont pas ce qu'ils devraient être.

Ils ne sont pas classifiés suivant l'importance et la nature des fonctions, et il est possible qu'un minimum de quatre ou cinq cents piastres comme départ, et un maximum de mille à douze cents piastres comme point d'arrivée constituent un système efficace et raisonnable.

Cependant, cette question est subordonnée à celle des examens, et pour la traiter il faut nous fonder plus sur des renseignements que ceux que nous possédons présentement.

Le Comité spécial sur l'administration de l'hôtel de ville n'a déposé qu'une partie du rapport de ses travaux, et il s'est aperçu tout de suite de l'hostilité manifeste du Conseil envers les gros salaires. Est-ce qu'il ne devrait pas revenir de lui-même sur ses conclusions, et présenter un projet de réorganisation de tout le service municipal?

Les réformes spasmodiques valent peu parce qu'elles ne durent pas.

Rien n'est fait tant que le système lui-même n'est pas profondément réformé d'une manière permanente.

LE TRAITEMENT DU GREFFIER

On nous écrit:

Ce que le "Journal" dit de M. L. O. David, du chiffre exorbitant de son salaire et de l'action du conseil à cet égard, est peut-être juste et raisonnable. Mais, avez-vous observé que la "Patrie" n'aurait jamais traité M. David comme vous l'avez fait si M. David fut électeur? Ne savez-vous pas que jamais la "Patrie" n'a encore publié un seul mot de louange pour un des nôtres, celui-là fut-il un littérateur éminent, un orateur éminent, un financier ou un homme d'affaires de première vo-

lonté? Pourquoi donc ne pas adopter le même système?

La "Patrie" ne louange que les siens parce qu'elle ne veut pas contribuer à faire la réputation d'un adversaire; cela est mesquin, cela est étroit, cela est vilain tant que vous voudrez. Mais ne devrions-nous pas la payer avec sa propre monnaie?

N'oubliez pas que les journaux conservateurs et les conservateurs eux-mêmes ont aidé pour les trois-quarts à faire la réputation de Laurier, quelle reconnaissance nous avons-nous retirée? La "Patrie" a-t-elle cessé un seul instant de diffamer nos chefs et nos principaux hommes, de les insulter, de tâcher de les amoindrir en leur niant tout talent, toute science, tout honneur et tout mérite?

Alors, cessez vous élever de la sorte, car s'il est possible d'être dupés une fois, il n'est pas permis de l'être deux fois.

Notre correspondant n'a que trop raison, et ce n'est pas une des moindres répugnances que notre métier de journaliste nous réserve que le dénigrement systématique dont souffrent tous les conservateurs de quelque éminence de la part de la "Patrie".

La remarque en a été faite avant aujourd'hui, car le mal ne date pas d'hier: autant la presse conservatrice est large dans ses appréciations des écrivains, des poètes, des orateurs et des sommités professionnelles qu'on trouve dans le parti libéral, autant la presse libérale se montre envieuse, jalouse et injuste envers les nôtres. Elle fait déjà un effort lorsqu'elle n'en parle pas du tout.

Evidemment nous faisons un métier de dupes.

C'est triste à dire, mais voilà où en est venue la presse canadienne sous le régime libéral.

L'ILE DU PRINCE-EDOUARD

Le cabinet Farguison qui était certainement en danger jusqu'au 7 novembre est maintenant au pouvoir par la vague libérale qui a consolidé M. Laurier. Comme M. Parent, créateur de MM. Tarte et Laurier, M. Farguison, serviteur de son maître, a obéi à son maître et il a précipité les élections générales aussitôt après la victoire de son parti à Ottawa. Il a fait la lutte avec les avantages de son côté et il a gagné par une dizaine de voix de majorité. La lutte a été vive cependant, et M. Davies a cru prudent d'invoquer l'argument pratique, que pour être bien traitée l'île du Prince-Edouard devait bien voter. C'est-à-dire voter en union avec le gouvernement fédéral.

Ce raisonnement vaut toujours un certain temps, jusqu'à ce que les électeurs s'aperçoivent qu'il s'agit de leur liberté n'est qu'un vain mot.

Les libéraux se réjouissent de ce résultat et la "Patrie" chante que cette union assurée un règne de paix pour le pays.

Sans doute! Le seul moyen d'avoir la paix avec les libéraux, c'est de les entretenir au régime. Hors de là, ils sont intrigués, inquiétés, agitateurs, persécuteurs.

Voyez les au Manitoba. Parle-t-on d'améliorer le sort des catholiques qui assaillent leurs journaux criant au complot et à la trahison des intérêts protestants.

DESTITUCTIONS A L'HOTEL DE VILLE

En toutes choses il ne faut pas que le remède soit pire que le mal.

C'est l'axiome qui surgit immédiatement à l'esprit quand on songe aux nombreuses destituitions que propose de faire le Comité spécial.

Qu'il y ait un surcroît d'employés à l'hôtel de ville, qu'il s'en trouve un petit nombre heureusement, dans la conduite méritée l'expulsion, voilà ce que personne ne conteste.

Ces derniers n'ont guère de droit à la considération publique; ils ont été avertis, repris, suspendus, mis à l'amende, — rien ne les a corrigés. Il est juste qu'on s'en débarrasse.

Mais les autres?

Le "Journal" n'entend pas dicter aux échevins leur conduite; ils savent mieux que qui que ce soit les décisions à prendre, ils sont élus par le peuple pour administrer ses affaires, et ils sont responsables envers lui. Deux aussi sont pères de famille; eux aussi n'ont pas oublié le spectacle honteux des vengeances libérales exercées contre de pauvres employés publics jetés par le gouvernement Laurier sur le pavé du jour au lendemain, sans indemnité, sans raison, sans merci et sans pitié. Ils sauront, nous en sommes sûrs, allier la charité à l'accomplissement de leurs devoirs, si pénibles qu'ils soient.

C'est pourquoi, nous espérons que les employés, surtout les pères de famille sans ressources, qui seront congédiés, seront traités avec humanité.

Nous sommes en plein hiver; bien peu trouveront du travail avant le printemps prochain; pourquoi le Conseil ne leur voterait-il pas une gratification de six mois de salaire chacun?

Le "Hamilton Herald", journal libéral, remarque qu'il eût été plus convenable d'avoir comme président du banquet Sifton, un homme qui n'a pas profité du schéma Crow's Nest Pass. Pour le public, peut-être, mais M. Sifton n'en a pas eu un cloge aussi pompeux de ses capacités.

Tous les discours de M. Tarte dans Québec sont parsemés du mot canadien-français. A Toronto, l'autre soir, il a pleureusement retranché le qualificatif français. Je suis un vrai Canadien et un vrai britannique, s'est-il écrié pour gagner les applaudissements de son auditoire.

Les finances municipales sont embrouillées un peu partout. Ainsi à Chicago, bien que le comité des finances n'ait que dix millions à disposition pour l'an prochain, les différents chefs de départements demandent treize millions et demi.

M. Parent a télégraphié qu'il aurait bien voulu assister au banquet Sifton mais qu'un engagement antérieur l'en empêchait. L'intention y était, mais la parole manquait. Vous direz ce que vous voudrez, c'est embêtant pour le premier ministre qui ne parle pas.

Vendredi soir, le correspondant du "Soleil" à Montréal, télégraphiait qu'il parlait de faire une grande démonstration à M. Parent. Il y a huit jours de cela et l'on n'entend parler de rien. Le premier ministre a-t-il emporté des amis prudents.

Chs. Langelier, orateur, et Jules Tessier, secrétaire provincial, dit-on; et tout le monde serait de bonne humeur, moins M. Rainville, cependant.

On affirme que M. Gouin est le seul ami dévoué de M. Parent au sein du cabinet. L'ami de M. Gouin n'est pas inspiré par l'enthousiasme, mais par le calcul. Le député de St-Jacques croit qu'il lui sera plus facile de remplacer M. Parent qu'un autre chef.

Quand cessera-t-on de parler du service rapide pour nous donner des nouvelles rapides? On annonce de nouveau une soumission de la ligne Elmer-Dempster. Que ce soit telle ou telle ligne, finissons-en et cessons de nous rendre ridicules. Ce projet traîne les marchés financiers depuis quatre ans, il nous semble qu'un pays comme le Canada devrait être capable de prendre une décision dans un sens ou dans l'autre. S'il faut pour cela interdire M. Doherty, mon Dieu n'hésions pas.

L'INCIDENT BOUFFARD

Une lettre de l'hon. T. C. Casgrain

Le correspondant de la "Presse" à Québec avait répété ses racontars sur l'attitude de l'hon. T. C. Casgrain dans l'élection locale de Montmorency. M. Casgrain écrit la lettre suivante, à la "Presse".

Montréal, 13 déc. 1900.

Je proteste énergiquement contre les accusations contenues à mon adresse dans une dépêche de Québec publiée dans votre édition d'hier soir et intitulée: "L'affaire Bouffard". On m'accuse d'arbitraire de trahison. On avait déjà dit dans une dépêche antérieure que j'avais pris part à un pacte en vertu duquel si on laissait diriger l'honorable M. Parent à Dorchester, je travaillerais pas à l'élection de M. Parent à Dorchester. Je n'ai rien dit de tel. Je n'ai rien dit de tel. Je n'ai rien dit de tel.

Je donne le démenti le plus formel à toutes ces nouvelles. Il n'y a eu entre moi et les libéraux, ni directement, ni indirectement, ni de près, ni de loin, aucun arrangement quelconque dans le sens indiqué par votre correspondant. Je n'ai même pas été approché par l'hon. M. Parent, pour lui proposer de retourner dans le complot, pendant un seul instant, un compromis qui aurait pu nuire à M. Bouffard.

Au commencement de la lutte, je suis descendu à Montmorency, malade, et malgré les avis de mon médecin, j'ai été obligé de revenir à Québec. Dans les derniers jours, j'y suis retourné, et dans le peu de temps qui me restait, j'ai fait mon possible non seulement dans l'intérêt de M. Bouffard, mais dans mon propre intérêt pour rallier les amis autour de mon ancien collègue. Mes amis autour de mon ancien collègue. Mes amis autour de mon ancien collègue. Mes amis autour de mon ancien collègue.

TH. CHASE CASGRAIN.

L'élection de Lotbinière

Lotbinière, 10 déc.

Monseigneur le Rédacteur,

Je vous demandais une petite place dans les colonnes de votre bon journal pour vous donner quelques détails sur la dernière élection de Lotbinière.

Vous avez dit être surpris en apprenant le triomphe d'un conservateur dans un comté qui a toujours été le château-fort des libéraux, et qui à la dernière élection fédérale, a donné une majorité de 500 voix au candidat de M. Laurier. Les électeurs de Lotbinière, depuis à peu près 9 mois, ont donné deux bonnes leçons de loyalisme aux deux gouvernements Laurier et Parent. L'hiver dernier les gouvernements Laurier et Parent, sous le prétexte d'appuyer la candidature du candidat du gouvernement se sont rufés sur le comté, semant la plus vile corruption. Nous ayons jamais vu, et nous ne voyons pas, de retour à leur courte course en essayant la plus grande débauche.

Il n'y avait alors que deux candidats libéraux sur les rangs, et les conservateurs et les libéraux s'étaient ralliés en ont en raison. A cette élection, il y avait un candidat conservateur et un candidat libéral, et un conservateur, à l'approche de la nomination, ils démissionnaient chacun leur tour, à tel point qu'il n'y avait plus que deux à la nomination MM. Langlois et Olivier, le conservateur et le libéral, et les deux candidats libéraux se sont ralliés à leur court court en essayant la plus grande débauche.

Il n'y avait alors que deux candidats libéraux sur les rangs, et les conservateurs et les libéraux s'étaient ralliés en ont en raison. A cette élection, il y avait un candidat conservateur et un candidat libéral, et un conservateur, à l'approche de la nomination, ils démissionnaient chacun leur tour, à tel point qu'il n'y avait plus que deux à la nomination MM. Langlois et Olivier, le conservateur et le libéral, et les deux candidats libéraux se sont ralliés à leur court court en essayant la plus grande débauche.

Il n'y avait alors que deux candidats libéraux sur les rangs, et les conservateurs et les libéraux s'étaient ralliés en ont en raison. A cette élection, il y avait un candidat conservateur et un candidat libéral, et un conservateur, à l'approche de la nomination, ils démissionnaient chacun leur tour, à tel point qu'il n'y avait plus que deux à la nomination MM. Langlois et Olivier, le conservateur et le libéral, et les deux candidats libéraux se sont ralliés à leur court court en essayant la plus grande débauche.

Il n'y avait alors que deux candidats libéraux sur les rangs, et les conservateurs et les libéraux s'étaient ralliés en ont en raison. A cette élection, il y avait un candidat conservateur et un candidat libéral, et un conservateur, à l'approche de la nomination, ils démissionnaient chacun leur tour, à tel point qu'il n'y avait plus que deux à la nomination MM. Langlois et Olivier, le conservateur et le libéral, et les deux candidats libéraux se sont ralliés à leur court court en essayant la plus grande débauche.

Il n'y avait alors que deux candidats libéraux sur les rangs, et les conservateurs et les libéraux s'étaient ralliés en ont en raison. A cette élection, il y avait un candidat conservateur et un candidat libéral, et un conservateur, à l'approche de la nomination, ils démissionnaient chacun leur tour, à tel point qu'il n'y avait plus que deux à la nomination MM. Langlois et Olivier, le conservateur et le libéral, et les deux candidats libéraux se sont ralliés à leur court court en essayant la plus grande débauche.

Il n'y avait alors que deux candidats libéraux sur les rangs, et les conservateurs et les libéraux s'étaient ralliés en ont en raison. A cette élection, il y avait un candidat conservateur et un candidat libéral, et un conservateur, à l'approche de la nomination, ils démissionnaient chacun leur tour, à tel point qu'il n'y avait plus que deux à la nomination MM. Langlois et Olivier, le conservateur et le libéral, et les deux candidats libéraux se sont ralliés à leur court court en essayant la plus grande débauche.

Il n'y avait alors que deux candidats libéraux sur les rangs, et les conservateurs et les libéraux s'étaient ralliés en ont en raison. A cette élection, il y avait un candidat conservateur et un candidat libéral, et un conservateur, à l'approche de la nomination, ils démissionnaient chacun leur tour, à tel point qu'il n'y avait plus que deux à la nomination MM. Langlois et Olivier, le conservateur et le libéral, et les deux candidats libéraux se sont ralliés à leur court court en essayant la plus grande débauche.

Il n'y avait alors que deux candidats libéraux sur les rangs, et les conservateurs et les libéraux s'étaient ralliés en ont en raison. A cette élection, il y avait un candidat conservateur et un candidat libéral, et un conservateur, à l'approche de la nomination, ils démissionnaient chacun leur tour, à tel point qu'il n'y avait plus que deux à la nomination MM. Langlois et Olivier, le conservateur et le libéral, et les deux candidats libéraux se sont ralliés à leur court court en essayant la plus grande débauche.

Il n'y avait alors que deux candidats libéraux sur les rangs, et les conservateurs et les libéraux s'étaient ralliés en ont en raison. A cette élection, il y avait un candidat conservateur et un candidat libéral, et un conservateur, à l'approche de la nomination, ils démissionnaient chacun leur tour, à tel point qu'il n'y avait plus que deux à la nomination MM. Langlois et Olivier, le conservateur et le libéral, et les deux candidats libéraux se sont ralliés à leur court court en essayant la plus grande débauche.

Il n'y avait alors que deux candidats libéraux sur les rangs, et les conservateurs et les libéraux s'étaient ralliés en ont en raison. A cette élection, il y avait un candidat conservateur et un candidat libéral, et un conservateur, à l'approche de la nomination, ils démissionnaient chacun leur tour, à tel point qu'il n'y avait plus que deux à la nomination MM. Langlois et Olivier, le conservateur et le libéral, et les deux candidats libéraux se sont ralliés à leur court court en essayant la plus grande débauche.

Il n'y avait alors que deux candidats libéraux sur les rangs, et les conservateurs et les libéraux s'étaient ralliés en ont en raison. A cette élection, il y avait un candidat conservateur et un candidat libéral, et un conservateur, à l'approche de la nomination, ils démissionnaient chacun leur tour, à tel point qu'il n'y avait plus que deux à la nomination MM. Langlois et Olivier, le conservateur et le libéral, et les deux candidats libéraux se sont ralliés à leur court court en essayant la plus grande débauche.

Il n'y avait alors que deux candidats libéraux sur les rangs, et les conservateurs et les libéraux s'étaient ralliés en ont en raison. A cette élection, il y avait un candidat conservateur et un candidat libéral, et un conservateur, à l'approche de la nomination, ils démissionnaient chacun leur tour, à tel point qu'il n'y avait plus que deux à la nomination MM. Langlois et Olivier, le conservateur et le libéral, et les deux candidats libéraux se sont ralliés à leur court court en essayant la plus grande débauche.

Il n'y avait alors que deux candidats libéraux sur les rangs, et les conservateurs et les libéraux s'étaient ralliés en ont en raison. A cette élection, il y avait un candidat conservateur et un candidat libéral, et un conservateur, à l'approche de la nomination, ils démissionnaient chacun leur tour, à tel point qu'il n'y avait plus que deux à la nomination MM. Langlois et Olivier, le conservateur et le libéral, et les deux candidats libéraux se sont ralliés à leur court court en essayant la plus grande débauche.

Il n'y avait alors que deux candidats libéraux sur les rangs, et les conservateurs et les libéraux s'étaient ralliés en ont en raison. A cette élection, il y avait un candidat conservateur et un candidat libéral, et un conservateur, à l'approche de la nomination, ils démissionnaient chacun leur tour, à tel point qu'il n'y avait plus que deux à la nomination MM. Langlois et Olivier, le conservateur et le libéral, et les deux candidats libéraux se sont ralliés à leur court court en essayant la plus grande débauche.

Il n'y avait alors que deux candidats libéraux sur les rangs, et les conservateurs et les libéraux s'étaient ralliés en ont en raison. A cette élection, il y avait un candidat conservateur et un candidat libéral, et un conservateur, à l'approche de la nomination, ils démissionnaient chacun leur tour, à tel point qu'il n'y avait plus que deux à la nomination MM. Langlois et Olivier, le conservateur et le libéral, et les deux candidats libéraux se sont ralliés à leur court court en essayant la plus grande débauche.

Les Elections provinciales

Personne n'a été absolument surpris du résultat des élections provinciales. En ce qui concerne les conservateurs le chiffre des élus pouvait varier, en plus ou en moins, de quelques voix. Ce n'est pas le pire qui est arrivé.

Sans doute, l'opposition est déçue. En fait de nombre, elle ne compte plus. Mais la qualité pouvait suivre la quantité dans une débacle de ce genre. Il n'en est rien. Dieu merci. Comme critique, comme contrôle, l'opposition pour encore, et en fait, avec honneur, avec profit pour la province. L'hon. M. Flynn et trois de ses meilleurs lieutenants, l'ineptie et l'ingratitude de l'électorat, par des prodiges d'activité et de vaillance, il y a eu encore de belles luttes à Québec, des débats passionnés, des passes d'armes intéressantes, et les paumes n'iront pas aux gros bataillons.

LE TRIFLUVIEN

M. PEASE RESTE

Notre reporter a confondu le gérant local avec le gérant général en annonçant hier que M. Hoare, de Winnipeg, remplaçait à Montréal le gérant de la Banque des Marchands d'Halifax. L'officier remplacé est le gérant local et non M. Pease qui remplit les fonctions de gérant général. M. Pease était absent dans la Colombie Britannique, lorsque les affaires Chisholm et McGillis ont eu lieu et il n'en a pris connaissance qu'à son retour.

M. Pease jouit de la confiance illimitée des directeurs de la Banque, et le succès de cette institution est dû en grande partie à son habileté et à ses grands talents.

M. Parent en baisse

De la "Vérité":

"Il est certain que M. Parent a déjà perdu beaucoup de sa popularité à Saint-Roch, et conseiller municipal, et de plus l'un des porte-voix de M. le maire, disait, à ceux qui l'interrogeaient sur le résultat de l'élection de Saint-Roch: Quand la grosse cloche sonnera, vous verrez tout rentrer dans l'ordre, et M. Darveau sera élu. La grosse cloche a sonné, a sonné même en branle, avec le résultat que l'on connaît. C'est que le peuple brise vite une idole, surtout lorsqu'il se agit de tout pour un homme. Le complot contre M. Parent aurait même gagné les "hautes sphères" de la politique. On parle d'un mouvement qui s'organiserait en vue de faire échouer au chef du cabinet à la première occasion, disons sur l'élection de l'orateur."

Musique et botanique

Un professeur américain, M. Hans Teitgen, a débouté aux plantes un vif penchant pour la musique. C'est du moins le "Montréal" qui nous en informe.

LA MONOLINE.

LA MONOLINE est une machine à composer qui, à chaque révolution, fond une ligne complète de caractère en un seul morceau. La composition est faite par un seul ouvrier à l'aide d'un clavier ordinaire. Il ne faut qu'un seul homme pour faire fonctionner la machine, vu que la fonte, la distribution et les autres opérations se font automatiquement.

La MONOLINE a été exposée à l'exposition universelle de Chicago, en 1893, à la plus haute mention, la médaille d'or, la plus haute mention, la médaille d'or, la plus haute mention.

Notre manufacture a la réputation d'être la mieux outillée pour la fabrication des machines à composer au Canada. Nous invitons cordialement les personnes intéressées et les mécaniciens en général à visiter notre usine, notre outillage et notre matériel spécial.

LA MONOLINE offre plusieurs avantages qui la recommandent aux imprimeurs et aux éditeurs. Parmi ces avantages, nous citons :

LA SIMPLICITÉ—Son mécanisme est fort et solide; chaque mouvement se fait à la vue de l'opérateur, de sorte que le risque d'un dérangement est beaucoup diminué.

LA DURABILITÉ—Les machines qui ont été quotidiennement en usage depuis près de quatre ans, montrent peu de signes d'usure ou de dépréciation.

L'ECONOMIE—La machine dépense la plus faible quantité possible de gaz ou de gazoline pour maintenir le métal à l'état fluide, et ne requiert qu'un dixième de cheval-vapeur pour son fonctionnement.

L'ADAPTABILITÉ—Dans la machine ordinaire, la justification peut, en un instant, être portée de douze à dix-huit m. de 12, et l'on peut y adapter les caractères de n'importe quel point. Les matrices peuvent aussi facilement être changées de dimension sans aucun changement matériel dans la machine, qui s'adapte ainsi à une grande variété de travaux autre que la stricte composition du journal.

LA RAPIDITÉ—La capacité en vitesse de la machine n'est limitée que par l'habileté de l'ouvrier, car son mécanisme lui permet d'obtenir au compositeur le plus agile.

LE CARACTÈRE—Une grande variété de caractères nonpareil, minion, et de 8 points est maintenant prête à être livrée, et d'autres caractères sont ajoutés aussi rapidement qu'il sera nécessaire.

LES REPARATIONS—N'importe quelle pièce de notre machine peut être facilement remplacée. Un catalogue montrant les parties du mécanisme et illustré en détail, est fourni à ceux qui se servent de la machine, pour que, si une réparation devient nécessaire, ils sachent quelle pièce commander. Les pièces ainsi commandées arrivent en les mêmes garanties que la machine pour ce qui concerne l'adaptabilité et leur fonctionnement.

LES GARANTIES—Certaines garanties déterminées sont insérées dans tout contrat de vente, quant à la vitesse, la durabilité, des matrices, la protection contre la fonte ou l'exécution imparfaite.

Adressez toutes communications, demandes d'informations, etc., à la compagnie.

"THE Canadian Composing Co., Ltd., 587-589 rue Beaudry, Montréal, Canada.

DES RECORDS.

LE BUT des promoteurs de la MACHINE A COMPOSER MONOLINE, a été d'obtenir et de placer sur le marché la machine la plus économique du monde. Que ce but ait été atteint, nous en avons la preuve par les rapports financiers fournis par ceux qui ont employé nos machines, mais dans l'intérêt de ceux qui se rendent compte d'une machine à composer par des records, nous insérons ci-dessous des exemples du travail accompli par certains ouvriers dans différents ateliers et avec différentes sortes de caractères.

Ces chiffres donnent la moyenne hebdomadaire régulière faite par les hommes désignés, avec la copie ordinaire comme celle que l'on fournit aux journaux quotidiens. Il n'y a pas de doute qu'avec un plus grand nombre de MONOLINES installées et régulièrement en usage, le nombre des records s'accroîtra et atteindra ces moyennes augmentées, et que l'on verra se produire des records merveilleux.

RAPPORT HEBDOMADAIRE COMPARATIF

Composition faite en une semaine sur la machine MONOLINE par T. CARTER, du "Chronicle", de Québec.

MACHINE BREVIER	JOURS	EMS	MACHINE MINION	JOURS	EMS
Dimanche...	...	38,600	Lundi...	...	42,500
Lundi...	...	41,900	Mardi...	...	42,500
Mardi...	...	43,200	Mercredi...	...	44,000
Mercredi...	...	44,200	Jeudi...	...	43,000
Jeudi...	...	46,200	Vendredi...	...	42,500
Vendredi...	...	44,400	Samedi...	...	30,000
Total...	...	261,500	Total...	...	244,500
Moyenne par heure...	...	5,450	Moyenne par heure...	...	5,300
Egal à 10,900 n.	...	...	Egal à 10,600 n.	...	...

MACHINE NONPAREIL

Composition faite en une semaine sur la machine MONOLINE par A. Sauvé, du "Journal", de Québec.

MACHINE NONPAREIL	JOURS	EMS	MACHINE MINION	JOURS	EMS
Dimanche...	...	47,310	Lundi...	...	42,000
Lundi...	...	51,090	Mardi...	...	41,500
Mardi...	...	43,950	Mercredi...	...	45,100
Mercredi...	...	45,680	Jeudi...	...	41,300
Jeudi...	...	45,360	Vendredi...	...	43,800
Vendredi...	...	47,310	Samedi...	...	35,500
Total...	...	278,700	Total...	...	219,500
Moyenne par heure...	...	5,800	Moyenne par heure...	...	5,400
Egal à 11,600 n.	...	...	Egal à 10,800 n.	...	...

"LA PATRIE."

Composition faite en une semaine sur la machine MONOLINE par John McKigan, du "Sentinel Review", Woodstock, Ont.

MACHINE NONPAREIL	JOURS	EMS	MACHINE MINION	JOURS	EMS
Dimanche...	...	47,310	Lundi...	...	42,000
Lundi...	...	51,090	Mardi...	...	41,500
Mardi...	...	43,950	Mercredi...	...	45,100
Mercredi...	...	45,680	Jeudi...	...	41,300
Jeudi...	...	45,360	Vendredi...	...	43,800
Vendredi...	...	47,310	Samedi...	...	35,500
Total...	...	278,700	Total...	...	219,500
Moyenne par heure...	...	5,800	Moyenne par heure...	...	5,400
Egal à 11,600 n.	...	...	Egal à 10,800 n.	...	...

"THE BRITISH WHIG"

Composition faite en une semaine sur la machine MONOLINE par John McKigan, du "Sentinel Review", Woodstock, Ont.

MACHINE NONPAREIL	JOURS	EMS	MACHINE MINION	JOURS	EMS
Dimanche...	...	47,310	Lundi...	...	42,000
Lundi...	...	51,090	Mardi...	...	41,500
Mardi...	...	43,950	Mercredi...	...	45,100
Mercredi...	...	45,680	Jeudi...	...	41,300
Jeudi...	...	45,360	Vendredi...	...	43,800
Vendredi...	...	47,310	Samedi...	...	35,500
Total...	...	278,700	Total...	...	219,500
Moyenne par heure...	...	5,800	Moyenne par heure...	...	5,400
Egal à 11,600 n.	...	...	Egal à 10,800 n.	...	...

"THE SENTINEL REVIEW"

Composition faite en une semaine sur la machine MONOLINE par John McKigan, du "Sentinel Review", Woodstock, Ont.

MACHINE NONPAREIL	JOURS	EMS	MACHINE MINION	JOURS	EMS
Dimanche...	...	47,310	Lundi...	...	42,000
Lundi...	...	51,090	Mardi...	...	41,500
Mardi...	...	43,950	Mercredi...	...	45,100
Mercredi...	...	45,680	Jeudi...	...	41,300
Jeudi...	...	45,360	Vendredi...	...	43,800
Vendredi...	...	47,310	Samedi...	...	35,500
Total...	...	278,700	Total...	...	219,500
Moyenne par heure...	...	5,800	Moyenne par heure...	...	5,400
Egal à 11,600 n.	...	...	Egal à 10,800 n.	...	...

"THE TRIBUNE."

Composition faite en une semaine sur la machine MONOLINE par John McKigan, du "Sentinel Review", Woodstock, Ont.

MACHINE NONPAREIL	JOURS	EMS	MACHINE MINION	JOURS	EMS
Dimanche...	...	47,310	Lundi...	...	42,000
Lundi...	...	51,090	Mardi...	...	41,500
Mardi...	...	43,950	Mercredi...	...	45,100
Mercredi...	...	45,680	Jeudi...	...	41,300
Jeudi...	...	45,360	Vendredi...	...	43,800
Vendredi...	...	47,310	Samedi...	...	35,500
Total...	...	278,700	Total...	...	219,500
Moyenne par heure...	...	5,800	Moyenne par heure...	...	5,400
Egal à 11,600 n.	...	...	Egal à 10,800 n.	...	...

Nous en avons deux autres qui composent de 25,000 à 28,000 par nuit. Comme notre journal, pour paraître le matin, se prépare pendant la nuit, nous payons dix cents d'aide de ce qui, combiné aux autres dépenses met le coût de la composition juste la moitié de la composition à la main. Je considère que la Monoline est la machine de l'avenir.

Votre très dévoué,

HORACE WADES.

"THE DAILY TELEGRAPH", Québec, 28 mars 1900.

"The Canadian Composing Co., Ltd., 587-589 rue Beaudry, Montréal.

Chers Messieurs,

Nous faisons usage des machines Monoline dans notre établissement depuis plus d'un an.

Je les ai choisies, après avoir apprécié ses avantages sur toutes les autres machines. Jamais, depuis leur installation, nous n'avons souffert d'un retard dans l'exécution de nos travaux, et nos machines sont aujourd'hui en meilleur état de nous rendre service qu'aux premiers jours de leur installation. Peu de temps après leur fonctionnement dans nos ateliers, nos compositeurs étaient capables de donner une somme avantageuse d'ouvrage, et aujourd'hui, ils composent au-delà de 200,000 ems par semaine, sans effort apparent. En effet, les machines ont fait beaucoup plus que nous n'attendions d'elles, et nous ont donné pleine et entière satisfaction sous tous les rapports. Nous ne croyons pas pouvoir dire rien de plus favorable au sujet de la machine Monoline.

Votre très respectueux,

FRANK CARREL, Prop. "Daily Telegraph", "Saturday Budget".

THE CENTRAL PRESS AGENCY, LIMITED, Toronto, 31 mars 1900.

Canada Composing Co., Ltd., Montréal, Que.

Messieurs,

En ce qui concerne les Monolines qui ont été introduites dans notre atelier il y a quatre mois, nous devons vous dire qu'elles nous donnent entière satisfaction, et qu'elles s'adaptent mieux à la préparation des plaques que n'importe quelle autre machine que nous ayons essayée.

Notre commerce (celui de faire des plaques stéréotypées) exige une livraison journalière, constante et régulière, de caractères clairs, nets, bien coupés, conditions que vos machines remplissent.

Votre dévoué,

THE CENTRAL PRESS AGENCY, LIMITED, T. DIVER, Manager.

"SHERBROOKE GAZETTE", Sherbrooke, P. Q., le 14 avril 1900.

Canada Composing Co., Ltd., 587-589 rue Beaudry, Montréal, Can.

Messieurs,

J'emploie depuis deux ans deux machines Monolines, et j'ai instruit mes employés à s'en servir utilement.

Depuis leur installation dans mon atelier, je me suis fait complètement à leur efficacité pour la composition de "The Gazette", aussi bien qu'à la composition d'un journal hebdomadaire français, "La Petite Presse", et elles n'ont jamais failli à la tâche de 4,000 ems à l'heure, sans même beaucoup mieux dans les cas pressés.

Mon opinion personnelle, après deux ans d'expérience, est qu'aucun journal, soit quotidien ou hebdomadaire, n'est complet sans une machine à composer, et de toutes celles que j'ai étudiées, je préfère la Monoline, parce qu'elle est simple et moins susceptible de se déranger qu'aucune autre, et son ouvrage est des plus parfaits dans le coulage des lignes.

Votre très dévoué,

GEO. H. BRADFORD, Publisher "Sherbrooke Gazette".

THE RECORDER PRINTING CO., LIMITED, Brockville, le 21 avril 1900.

The Canadian Composing Co., Ltd., 587-589 rue Beaudry, Montréal, P. Q.

Messieurs,

Il me paraît que votre Monoline va surpasser toutes les autres machines à composer. C'est particulièrement une machine idéale pour les ateliers comme le nôtre, vu qu'elle est si facile à opérer qu'un apprenti peut s'en rendre maître en quelques semaines, et si simple qu'un besoin d'aucun machiniste pour la tenir en ordre. J'ai placé deux typographes à la case sur les machines placées dans l'atelier du "Recorder", et bien qu'ils n'aient jamais vu la Monoline auparavant, en très peu de jours, ils se trouvaient en état d'accomplir une somme de travail qui rejouissait le cœur de l'éditeur et consternait les rédacteurs.

Je considère ces machines comme une des plus heureuses inventions du siècle pour économiser le travail.

Votre etc.,

THE RECORDER PRINTING CO., LIMITED, Welland, le 17 janvier 1900.

Canada Composing Company, 587-589 rue Beaudry, Montréal, P. Q.

Cher Messieurs,

Votre machine, depuis plus de six mois qu'elle est installée, nous a rendu de très grands services. Un de nos compositeurs, après trois jours d'apprentissage, opérant avec succès et n'a fait que progresser dans l'art de s'en servir. Je n'ai pas fait changer les matrices depuis, et j'ai reçu beaucoup de félicitations sur l'apparence du journal, qui a l'aspect d'un journal imprimé sur du caractère neuf. En effet, sous tous rapports, la machine a donné des preuves de son excellence au-delà de nos garanties. L'opérateur après six mois d'exercice (souvent interrompu par l'apprentissage d'un élève), composait de 150,000 à 180,000 ems par semaine.

Votre dévoué,

J. J. SIDNEY, THE SABISTON LITHO. & PUB. CO., Montréal, 26 avril 1900.

The Canadian Composing Co., Ltd., 587-589 rue Beaudry, Montréal, P. Q.

Messieurs,

Nous n'avons déterminé l'adoption de la Monoline pour notre travail qu'après en avoir fait un long essai afin de nous assurer de la sûreté, de la qualité de son travail, etc.

Notre seule machine qui fonctionne depuis à peu près huit mois entre les mains d'un opérateur complet, produit une moyenne journalière de 35,000 ems de matière Brevier, claire, nette et bien adaptée au petit commerce d'un journal quotidien imprimé directement d'après les bases. Nous avons imprimé avec elle 50,000 exemplaires directement d'après les bases, et le dernier exemplaire avait tout aussi bonne apparence que le premier.

Nous sommes entièrement satisfaits de notre machine et du travail qu'elle fait.

Bien à vous,

The Sabiston Litho. & Pub. Co., par S. SABISTON.

"THE TRUE WITNESS" PRINTING AND PUBLISHING CO., Montréal, le 20 avril 1900.

The Canadian Composing Co., Ltd., 587 rue Beaudry, En ville.

Messieurs,

En ce qui concerne la machine à composer Monoline que vous avez installée dans notre atelier, il y a un peu plus d'un an et demi, nous vous dirons qu'elle a donné entière satisfaction, et a amélioré votre maintien le rapide et typographique point de la mettre sur un pied d'égalité avec n'importe quelle autre publication au Canada.

Notre opérateur compose chaque semaine, régulièrement, et sans aucun trouble, au-dessus de 200,000 ems de caractère, et la machine a été pour nous une source d'économie considérable.

Votre dévoué,

"The True Witness" Printing & Pub. Co., MICHAEL BURK, Président.

"THE TRIBUNE", Toronto Junction, le 28 mars 1900.

M. W. S. Scudder, Gérant, The Canada Composing Co., Montréal.

Cher Monsieur Scudder,

Le résultat obtenu par l'usage de la Monoline dans mon atelier est très satisfaisant. Immédiatement après son installation, en octobre dernier, deux de mes compositeurs la mirent en œuvre, bien qu'aucun d'eux n'ait jamais touché à aucune machine à composer. La Monoline a été constamment en usage depuis. Les compositeurs opèrent à tour de rôle. Chacun d'eux est maintenant capable de composer 3,000 ems par heure. Je ne doute nullement que dans trois mois d'ici, un de nos opérateurs pourra composer 200,000 ems dans une semaine de 54 heures.

A l'exception d'une série de petits accidents qui ont suivi l'installation, la machine a été plus que satisfaisante. Le fils du sous-jour, âgé de 15 ans, un cooler du High School a appris lui-même, dans ses moments de loisir, à manier la machine. Aucun accident ne lui est survenu, et il a pu, après quinze jours d'apprentissage, composer 2,000 ems à l'heure sans le moindre effort apparent.

La Monoline économise de l'argent, du temps et du caractère, tout en permettant de donner au journal l'apparence d'un journal imprimé sur un caractère neuf à chaque édition, et aussi nous donnant l'avantage de composer plusieurs colonnes de matières le jour où nous allons sous presse, chose qui a son mérite dans un atelier où le nombre d'employés est très limité. Elle est indispensable dans mon atelier.

Devant la possibilité d'acheter une Monoline, un éditeur ne peut plus faire la composition de son journal à la main pas plus qu'un fermier peut entreprendre de couper son foin avec une faux.

Sincèrement à vous,

A. B. RICE.

ECHOS D'OTTAWA

Nouvelles de St-Sylvestre

(Spécial au "Journal")

12 déc. 1900.

Ottawa, 12.

La première locomotive à traverser aujourd'hui sur le pont Beemer, M. Beemer, lui-même conduisant. Le pont n'a pas plus bruché que si c'était un wagonnet. Le pont n'est pas encore l'épreuve officielle du pont. Celle-ci aura lieu cette semaine. Une demi-douzaine de locomotives attachées ensemble traverseront le pont.

—Les travaux de construction de l'embranchement du Pontiac-Pacifique, jusqu'au pont, du côté de Hull, sont terminés. Hier soir, cet embranchement, à près d'un mille de longueur. Pour un quart de mille, la voie est une série de chevaux en bois et en fer, qui dominent les maisons de cette partie de la ville, qu'ils traversent.

—Le nouveau pont Beemer, bâti sur le principe du "cantilever" ou contre-poids, est une des plus imposantes structures en fer de tout le pays.

—Le bureau des écoles séparées, d'Ottawa, a emprunté \$8,500 à trois mois, pour payer ses dettes.

—Voici les noms des gens d'Ottawa qui s'en reviennent d'Afrique, à bord du "Lake Champlain".

S. H. Eagleson, 43me régiment. W. J. Gilmour, R. C. R. I. G. G. Hulme, 15me régiment. W. Johnson, R. C. R. I. A. Auger, G. G. F. G. A. Cotterell, R. C. R. I. J. Hennessy, V. C. R. I. W. W. Mills, 15me régiment. J. E. Peters, C. C. R. I. W. A. Smith, 43me régiment. W. Dossée. R. Elliott, G. G. F. G. W. H. Hooper, 43me régiment. T. H. Hulme, G. G. F. G. J. D. Mackay, 40me régiment. D. Turnbull, 43me régiment. E. F. Austin, 15me régiment.

—A la demande de l'hon. M. Blair, le ministre de la milice a câblé au War Office de diriger le "Lake Champlain" sur St-Jean, Nouveau-Brunswick, au lieu d'Halifax, où les soldats débarqueraient.

—L'hon. M. Fisher est de retour de Buffalo. Il recommande fortement que le Canada figure à l'exposition pan-américaine.

—Un nommé Dixon, contre maître dans les chantiers de Gilmour & Hinchson, sur le Haut Gatineau, s'est suicidé, lundi, d'une manière étrange.

Le pauvre garçon était malade des fièvres. Ses compagnons de travail l'ayant laissé seul dans le chantier, il approcha la table d'une barrique d'eau et s'y coucha. Il se pencha la tête dans l'eau, et on le trouva, mort, dans cette position, à la rentrée des ouvriers le midi.

PAS DE DROIT

Le comité de l'Académie a tenu hier soir son assemblée finale pour 1900. Il y a eu peu de discussion et beaucoup de travail.

Contraire les lecteurs du "Journal" doivent se le rappeler, à la dernière assemblée, il a été décidé de rayer des livres tous les ouvrages pour l'arrosage des rues, jusqu'à 1895. L'avocat de la cité consulté à ce sujet a déclaré qu'il n'existait aucun règlement permettant ce pouvoir au comité. La lettre de M. McVeety à ce sujet sera envoyée au conseil.

Courrier d'Arthabaska

(Spécial au "Journal")

12 décembre.

L'hon. juge Choquette est arrivé hier soir pour siéger en cour supérieure. Il y a eu quelques causes importantes sur la table. Le tribunal rendra plusieurs jugements importants.

—Le conseil de comté, sous la présidence de M. Félix Baril, président et maire de Warwick, s'est assemblé ce matin à 10 heures, au bureau d'enregistrement. Plusieurs questions d'intérêt général ont été soulevées.

M. Adolphe Rich, auditeur de cette corporation a fait son rapport de l'audit de l'année précédente. Les recettes s'élevaient à \$2,600 et les dépenses de \$1,087.20, laissant un actif de \$1,512.80. Une requête a été présentée demandant l'arrestation de M. Joseph Larocque, chef de la municipalité de St-Jean de la Rivière, laquelle partie appartient actuellement à la municipalité de St-Jean de la Rivière. Cette requête a été accordée. Il est proposé par M. John Adams, maire de Tingwick et secondé par M. Walsh, qu'à l'avenir, à partir de ce jour, l'entretien et la police des allées soient envoyés dans les asiles soient payés par chaque municipalité d'où viendra l'impôt.

Des recommandations ont été votées au sujet de la police de comté, pour les nombreux services qu'elle ont rendus au comté et que copie de ces résolutions soient transmises aux journaux.

—De passage à Arthabaska aujourd'hui : MM. P. Carrière, St-Jean, Alphonse de Courval, Ste-Clotilde; J. F. Enouf, Ste-Anne du Sault; Hector Poisson, St-Norbert; Wilfrid Fournier, Warwick; Joseph Larocque, Châteaufort; Honoré Demers, Ste-Victoire d'Arthabaska.

—Notre chœur de chant, composé de voix de femmes et d'hommes, est à préparer sous la direction de M. Roméo Poisson, une jolie messe de Noël.

TRES BIEN DANS LES BISCUITS

Mais un pauvre remède

Le soda ordinaire est très bien à sa place et indispensable dans la cuisine, et pour faire à manger et laver, mais le soda n'a jamais été fait pour servir de remède et ceux qui l'emploient comme tel le regretteront quelque jour.

L'usage ordinaire du soda pour soulager le brûlement d'estomac et l'acidité de l'estomac répandu chez des milliers de gens, n'a servi presque chaque jour, en réalité, de changements, le soda ne donnant qu'un soulagement temporaire, et, à la fin, l'estomac devient de plus en plus mal.

Le soda agit comme irritant mécanique

A NOS CORRESPONDANTS.

Nous avertissons une fois de plus nos correspondants que tout communiqué sans signature est invariablement jeté au panier.

Donc ceux qui nous écrivent sans nous donner leur nom ne doivent pas être surpris si leurs renseignements ne sont pas publiés.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Bureau météorologique, Toronto, 10, 8 p.m.
L'onde froide qui s'approchait du Manitoba hier soir est très prononcée et s'étend rapidement dans tout le pays et d'après les indications précises, on peut s'attendre à une période de temps très froid partout.
Température minimum et maximum.
Victoria, 44-50; Kamloops, 32-44; Battleford, 6-16; Qu'Appelle, 6 en bas-2; Winnipeg, 24 en bas-10 en bas; Fort Arthur, 20 en bas-6; Ferry Sound, 8 en bas-22; Toronto, 4-32; Ottawa, 2-10; Montréal, 2 en bas-12; Québec, 10 en bas-10; Halifax, 10-12.
Probabilités.
Les inférieurs et Bas-Georgienne — Vents froids de nord; généralement beau et très froid.
Vallée d'Ottawa, Haut et Bas St. Laurent — Gros vents de nord-ouest et de nord; beau et très froid aujourd'hui et samedi.
Golfes et provinces maritimes — Gros vents au cours du week-end; beau et très froid; bords de neige, locaux et poudrière; mais pour le plus part beau et décidément plus froid.
Très froid samedi.
Les Supérieurs — Beau et très froid.
Manitoba — Encore décidément froid avec légers bords de neige dans bien des endroits.

MONTRÉAL, 14 DÉCEMBRE 1900

La Journée d'Hier

—Sir Alfred Milner est nommé administrateur du Transvaal et de l'Etat Libre.
—Ernest Brenner est élu président et J. Zemp vice-président de la Confédération aulaise.

—John Redmond réélu chef du parti irlandais.
—Mort de Michael G. Mulhall, le statisticien.

—Adoption, par le Sénat américain, de l'amendement au traité Hay-Pauncefote, proposé par le Comité des Affaires étrangères.

L'EAU QUE NOUS BUVONS

Le Dr Laberge et M. Janin s'accordent à dire qu'à certaines époques de l'année elle est très mauvaise.

M. Janin, surintendant de l'Assistance et l'ingénieur consultant du bureau provincial d'hygiène, dit que l'eau qui se consomme à Montréal n'est pas aussi mauvaise que le prof. Jonsson voudrait le faire croire.
«On a tenu bien des prévisions exagérées à ce sujet», dit-il.

Les uns sont pessimistes, d'autres se distinguent par leur optimisme.
La vérité est qu'à son état normal, l'eau de l'aqueduc de Montréal est aussi bonne qu'on en peut trouver n'importe où ailleurs.

A certaines époques de l'année, cependant, surtout l'automne et le printemps, les changements qui s'opèrent dans le niveau et le cours du Saint-Laurent et de l'Ottawa, amènent dans l'eau de l'aqueduc des impuretés qui sont de nature à engendrer des maladies épidémiques.

Le Dr Laberge confirme en tous points les avancés de M. Janin.
«La question de la purification de notre eau, dit-il, est importante, et il est nécessaire de l'étudier».

Je ne suis pas prêt à déclarer que notre eau est aussi pure qu'on en peut trouver ailleurs, mais je suis certain qu'elle n'est pas aussi mauvaise qu'elle pourrait être.

Il faut faire quelque chose pour l'améliorer, et bientôt.
L'obstacle vient de l'énormité des dépenses à faire.

L'ingénieur a étudié soigneusement ce sujet, mais cela prendra du temps. Il faudrait examiner des échantillons tous les jours pendant de longs mois.

A propos de champagne

George Percival & Co, de Montréal, poursuivent en libelle MM. Munin et Co, de la Rive, de l'Ontario, pour avoir, dans une annonce, mis en doute la qualité du champagne Munin, vendu par eux (Percival & Co). Le "World", de Toronto, est mis en cause pour avoir publié l'annonce en question.

Bel acte de courtoisie

La ville de Westmount a offert au conseil de ville de St-Henri, toutes les informations dont celle dernière municipalité pourrait avoir besoin touchant l'analyse de l'eau qui lui est fournie par la M.W.P.Co.

Le Conseil du comté d'Hoche-laga

A sa dernière séance régulière, le conseil du comté d'Hoche-laga a exprimé ses sympathies à M. Louis Séguin, qui vient de perdre une jeune enfant, et voté des félicitations à MM. D. J. Desjardins, préfet du comté, et Thomas Fortin, procureur légal du conseil, à l'occasion de leur réélection comme députés à la Législature et à la Chambre des Communes, respectivement.

Nouveau syndicat ouvrier

Les tailleurs à façon étaient convoqués hier soir par M. John A. Platt, qui a pris l'initiative de les syndiquer et de les affilier à l'Union Internationale.

Demandes d'exemption de taxes

Le conseil municipal de Maisonneuve est saisi de deux demandes d'exemption de taxes: l'une produite par la raffinerie St-Laurent et l'autre par M. Watson Foster, industriel.

La protection des faibles

Une commission chargée par la Société pour la Protection des Femmes et des Enfants, de voir M. l'évêque LeBeuf, président de la commission de police, prétend avoir reçu de celui-ci la promesse qu'il prierait la Législature de passer une loi permettant aux constables de pénétrer dans les maisons la nuit, quand la protection des femmes ou des enfants l'exige.

Parfumez l'eau que vous buvez avec 10 à 12 gouttes d'Angostura Bitters et vous éviterez tous les dangers des impuretés qui malheureusement abondent dans notre eau.

LES GROS DEVORENT LES PETITS

Telle est, en substance, la raison de la fusion de la Compagnie de Prêts et de Placements avec la Compagnie Coloniale.

Il est question, comme le "Journal" l'a annoncé hier, d'une fusion de la Compagnie de Prêts et de Placements, de Montréal, avec la Compagnie Coloniale de Placements et de Prêts. Une réunion des actionnaires de la première de ces deux compagnies aura lieu samedi, le 22 de décembre courant, dans le but de prendre les dispositions nécessaires pour donner suite à ce projet.

Un représentant du "Journal" a demandé à M. W. H. McCarthy, gérant de la Compagnie de Prêts et de Placements, quel est le but et la raison de cette fusion. Voici la réponse textuellement la réponse de M. McCarthy.

«Notre but est d'améliorer les affaires de notre compagnie. Il est bien difficile pour nous de lutter contre des sociétés beaucoup plus puissantes que la nôtre, qui, en raison de l'importance de leur capital, sont en état de prêter de l'argent à des taux plus élevés que nous. Aujourd'hui, il y a une tendance à la concentration du capital.

C'est un moyen, pour les grandes compagnies, d'agrandir le cercle de leurs affaires et de rendre la vie dure aux petites compagnies.

Ainsi, il y a dans la province d'Ontario des compagnies du genre de la nôtre qui opèrent avec un capital très élevé. Il y en a à Toronto dont le capital est de \$11,000,000. Elles envoient partout dans nos campagnes des circulaires indiquant que leurs taux d'intérêt sont moins élevés que le nôtre. Vous comprenez qu'une jeune compagnie comme la nôtre, dont le capital s'élève à environ \$300,000, ne peut faire avec avantage concurrence à ces puissantes organisations. Nous avons tout intérêt à opérer une fusion avec une compagnie plus forte. Nous augmentons ainsi nos moyens d'action, tout en diminuant nos frais d'administration et d'organisation. C'est là toute la raison du projet qui est actuellement à l'étude.

Ces détails intéresseront nos lecteurs à plus d'un titre. Outre l'intérêt qui s'attache généralement aux opérations de nos compagnies financières, il y a le fait que la Compagnie des Prêts et de Placements compte un grand nombre d'actionnaires dans les districts ruraux de notre province. Elle a fait des placements dans presque toutes les paroisses de nos campagnes et conclut des transactions avec nombre de cultivateurs.

Condamnés par un juge, acquittés par l'autre

Les directeurs et employés de la Société Artistique Canadienne ne subiront pas leur procès en Cour d'Assises.

Les loteries seront-elles tolérées à Montréal après le 1er janvier 1901? Si on en juge par une déclaration faite par M. Cooke, C.R., et substitut du procureur-général, hier après-midi en Cour des Sessions Spéciales, elles ne le seront pas.

A ce propos, un incident unique dans son genre s'est produit hier. On sait qu'il y a eu de mai dernier une poursuite intentée à la Société Artistique (No 518 rue Craig) pour avoir tenu une maison de jeu, et que la Société demandait à la Cour Supérieure l'annulation d'un ordre prohibitif contre le juge Choquet, alléguant que celui-ci n'avait pas juridiction dans une cause de ce genre. Il y a quelques temps, un des juges de la Cour Supérieure, jugeant que le magistrat de police avait pleine et entière juridiction dans la matière, renvoya la requête de la Société.

Son Honneur, le juge Choquet qui avait en-

tendu la preuve a donc condamné les personnes dont les noms suivent à subir leur procès en Cour d'Assises sous l'accusation d'avoir tenu une maison de jeu: Casimir Beaudry, Tieshorst, Gustave Dupont, Edmond Beaudry, Albert Mercier, Joseph H. Ethier, Ernest Dupont, Thomas Bolden, Michael William, James Dwyane, John G. Porter, Fredrick Williams, Philip McGee, Omer Beapret et John Laird.

Or, les accusés, après avoir été renvoyés par le juge Choquet aux Assises, ont été acquittés hier après-midi par le juge Desnoyers, en Cour des Sessions Spéciales. M. Cooke, substitut du procureur-général, ayant déclaré qu'en vertu d'une loi passée à la dernière session du Parlement, toutes les loteries devaient fermer leurs portes au 1er janvier 1901, et qu'en conséquence dans la présente cause la poursuite de la Couronne n'était pas fondée.

LA CIE D'ASSURANCE VICTORIA-MONTREAL

R. C. Grant nommé gérant et secrétaire "pro tem." en remplacement des MM. Temple, qui sont poursuivis pour un montant de \$20,000.

LISTE DES CANADIENS INTERESSES DANS LA COMPAGNIE COMME ACTIONNAIRES.

Sur la foi de son correspondant à Ottawa, le "Journal" a été le premier à annoncer l'arrangement conclu entre le gouvernement fédéral et la Compagnie d'Assurance Victoria-Montreal en vue de la suspension temporaire des opérations de cette compagnie.			
Les affaires de la Victoria-Montreal viennent d'entrer dans une nouvelle phase. M. R. C. Grant ayant été nommé gérant et secrétaire pro tem. de la compagnie en remplacement de messieurs Thomas A. Temple et Fils, démissionnaires.	Pierre Doucet, Coteau Station.....	1000	250
M. Grant a confirmé hier soir, devant un reporter du "Journal", la nouvelle de sa nomination.	J. E. Dumais, Coteau Landing.....	1000	250
Les directeurs de la Compagnie, dit M. Grant, ont voté la suspension des opérations en vue de protéger les actionnaires de la Compagnie, qui a été fort éprouvée en ces derniers temps par différents incendies arrivés tant au Canada qu'aux Etats-Unis—entre autres celui de Hull-Ottawa.	Louis Doucet.....	1000	250
La Victoria-Montreal a pris une saisie avant jugement contre Thomas A. Temple & Sons, auxquels elle réclame plus de \$20,000, pour sommes d'argent risquées par eux et non recouvrables.	Aud. Denis.....	1000	250
Un reporter du "Journal" s'est rendu ce soir au Windsor où M. Temple a l'habitude de se retirer, et M. Temple n'y était plus.	J. C. DeMontigny, Cascade.....	200	50
L'opinion semble prévaloir dans les milieux financiers que la Victoria-Montreal, à moins de se réorganiser, sera obligée de se mettre en liquidation. Les directeurs disent que ses ressources sont suffisantes pour faire face à toutes ses obligations.	Dame M. Derome Napierville.....	200	50
Cette Compagnie comptait au 1er janvier 1900, 358 actionnaires avec un capital s'élevant de \$416,900, et un capital payé de \$109,025. Très peu de montrealais en font partie, mais bien qu'ils ne forment qu'un sixième du nombre de ses actionnaires, ils n'en contrôlent pas moins plus d'un quart du capital. Ce sont:	Simon Derome Napierville.....	200	50
	E. H. Danseur St Louis de G.....	500	125
	J. B. Dupuis, Napierville.....	1000	250
	S. Fortin, Napierville.....	1000	250
	S. Filiatrault, Coteau Landing.....	500	125
	Jos. Fournier, Hemmingford.....	200	50
	J. N. Fauriol, Sherrington.....	500	125
	E. Gibeault, St-Jacques.....	200	50
	J. G. Gaudin, St-Jacques.....	200	50
	P. J. G. Gagner, Ste-Martin.....	400	100
	G. Gauthier, Rivière Rouge.....	500	125
	J. E. Gaudin, Napierville.....	300	75
	E. Gauthier, Valleyfield.....	1000	250
	Corporation du Col-		
	lier de l'Assomp-		
	tion.....	5000	1250
	Corporation du Sé-		
	minaire de St Hy-		
	acinthe.....	2000	500
	Z. Langlois, Riv. Beaudette.....	1000	250
	Z. Langlois, Coteau Landing.....	1000	250
	M. T. Lavery, Québec.....	2000	500
	Mosier Leroux, St Polycarpe.....	1000	250
	W. Lacasse, Hemmingford.....	200	50
	R. Lamarche, Ste Anne Bellevue.....	500	125
	Dame V. Lalonde, Valleyfield.....	1000	250
	F. O. Lachapelle, Sherrington.....	2000	500
	C. X. Lalonde, Rossland.....	200	50
	N. Langevin, Valleyfield.....	1000	250
	E. Lacasse, Barrington.....	200	50
	L. Leuyer et L. E. Leuyer, Clarendon.....	200	50
	N. Léonard, Rigaud.....	300	75
	A. Monpetit, Ste Anne de Bellevue.....	500	125
	D. Martin, Pont Chateau.....	400	100
	Dame C. Monpetit, Cedars.....	1000	250
	S. Ménard, Cascade.....	2000	500
	N. Martel, Ste-Martin.....	500	125
	J. O. Mongenais, Rigaud.....	200	50
	Dame H. Mongenais, Rigaud.....	300	75
	W. F. Maroon, Napierville.....	200	50
	N. A. Ostigny, Valleyfield.....	500	125
	T. P. Proulx, Riv. Beaudette.....	1000	250
	J. Paiement, St-Lazare.....	500	125
	J. A. Prieur, Coteau Landing.....	1000	250
	Hon. J. A. Paquet, Québec.....	2000	500
	J. B. Renaud & Cie, Québec.....	2000	500
	L. D. Rochette, Napierville.....	200	50
	A. T. Z. Sauter, Ste-Martin.....	1000	250
	St Jean Chrystostome.....	1000	250
	L. A. Sauvé, Coteau du Lac.....	500	125
	Thibodeau Frères.....	3000	750
	Compagnie 1. Québec.....	3000	750
	J. A. Valois, Napierville.....	500	125

Il succombe à ses blessures

L'enfant de M. Chantigny, de la rue St-Emile, St-Henri, qui s'était gravement blessé, en jouant avec des allumettes, est mort hier matin.

Rosario y sera

Le jeune violoncelle Rosario prendra part à la soirée du Cercle Ville-Marie, mardi prochain.

Les Listes Electorales

Le bureau des estimateurs municipaux a terminé les listes électorales provinciales et municipales pour l'année prochaine. On peut examiner ces listes durant le jour à l'hôtel de ville. Toute erreur ou omission sera corrigée, sur demande, par le bureau de révision.

De mieux en mieux

L'échevin Laroche a pris un mieux sensible depuis hier. Ses médecins ont bon espoir de le ramener à la santé.

UNE FORTUNE DE \$5.000.000

Aurait été léguée à une famille dont un membre, Mlle Kerns, demeure à Montréal.

Une des héritières, qui demeure à San Francisco, aurait déjà figuré dans un petit roman à Ottawa.

Un journal de Chicago publie la dépêche suivante qu'il a reçue de San-Francisco.
«Mlle Lizzie Kerns, une maîtresse de pension, vient de recevoir l'information qui suit:

«A l'âge de 18 ans, continuait-elle mon oncle voulait me marier au sénateur Gilson d'Ottawa, alors âgé de 73 ans. Le soir où la cérémonie devait avoir lieu, à six heures, je quittai furtivement la maison avec ma servante de confiance, que j'avais gagnée à ma cause. Peu après, un rapide nous emportait vers les Etats-Unis. Mon oncle envoya des messages dans toutes les directions pour me faire arrêter, mais heureusement, nous arrivâmes en sûreté à New-York. De là je me rendis à Vancouver, puis enfin à San Francisco, où je tiens une pension depuis nombre d'années».

Montréal, Qué., 8 décembre, 1900.—
A Mlle Lizzie Kerns, 1409 Leavenworth street, San-Francisco.
«Notre oncle Edward est mort le 25 novembre dernier. Il nous laisse, ainsi qu'à d'autres parents, environ \$5.000.000. Vous pouvez recevoir immédiatement à Montréal—Votre sœur,
JANE».

LA MAIN DE LA JUSTICE

S'apprêtant lourdement sur plusieurs criminels, hier, tant en Cour d'Assises qu'aux Sessions spéciales.

McGill est condamné à trois ans de pénitencier.

Hier matin, aux assises, le juge Hall a condamné Alexander McGill, inculpé dans l'affaire de la Montreal Cold Storage Co., à trois ans de pénitencier. Le juge a pris en considération les nombreuses requêtes qui lui avaient été présentées en faveur du prisonnier, quoique le vol dont le prisonnier s'est rendu coupable se monte à près de \$145.000. Les amis du prisonnier sont venus lui servir la main, avant son entrée au pénitencier.

Aussitôt après cette sentence, le juge a condamné Paul Savard à deux ans de pénitencier, pour avoir tenté de violenter sa propre sœur.
La sentence de Labelle, qui s'est reconnu coupable de participation au vol de chèques de \$1.500 a été remise à la prochaine session des assises.

Pendant que le juge Hall portait ces condamnations en Cour d'Assises, Son Honneur le juge Desnoyers, en Cour des Sessions spéciales, débarrassait également la société de plusieurs êtres dangereux.
Edouard Tourangeau et Edouard Chevalier ont été condamnés à six ans de pénitencier chacun, pour vol avec violence sur la personne de M. Alexandre Duchesneau, et vol à l'épicerie Dubuc.

Tourangeau a imploré la clémence de la Cour sous prétexte qu'il était le soutien d'une de ses sœurs, Chevalier a invoqué le fait que sa mère est sur son lit de mort.

Le juge Desnoyers, s'adressant à Chevalier, dit: «Ce que vous dites là est vrai. Votre père m'a annoncé ce matin que votre pauvre mère était à la dernière extrémité, seulement il a ajouté que c'est votre indigne conduite qui l'a menée aux portes du tombeau».

Guillaume Durette, le complice de Chevalier et de Tourangeau, a été condamné à quatre ans de pénitencier, vu ses bons antécédents.

Léonidas Gareau, un cambrioleur de profession, surpris dans la maison de son père, à Ste-Rose, passera cinq ans au bagne. Il a déjà purgé une sentence semblable. Gareau a eu tout de même l'audace de se recommander à la clémence du tribunal.

Jos. Lavoie qui s'est permis en ces derniers temps d'exercer son métier de cambrioleur à la Pointe aux Trembles, s'en est tiré avec trois ans.

Nicholas Tassé, six mois de prison, pour vol commis le 4 décembre à la demeure de Catherine Bouchard, 54 rue Bédard.

Albert Marchette, Noël Goyette, Elzéar Beauvillain et N. Delormier, subiront leur procès plus tard.

Charles Destroismaisons, le jeune voyou qui a attaqué la semaine dernière Mme Jean Rambeau, à l'angle des rues Alexandre et Dussieux, pour le voler son portefeuille contenant quatre dollars, a été condamné à quatre ans de pénitencier.
On se rappelle que Destroismaisons renversa sur le trottoir Mme Rambeau, l'étonna puis lui vola sa bourse.

La victime est restée cinq minutes privée de connaissance. C'est le constable Bataillon qui a fait la capture de l'audacieux voyou.

Jos. McDiarmid et Hector Brossard, de la Pointe St-Charles, se sont reconnus coupables de vol avec effraction.

Le juge, prenant en considération leurs bons antécédents et le fait qu'ils sont les seuls soutiens de leurs familles respectives, ne les condamna qu'à quatre mois de pénitencier chacun.

Joseph Vézina, âgé de 18 ans, s'est reconnu coupable d'avoir volé une somme de \$7.50 de son patron, M. P. Bruneau, 10 rue St-Laurent. Il a été condamné à quatre ans de pénitencier.

Sara Saliba est condamnée à dix dollars d'amende ou les frais pour avoir colporté sans licence, à défaut de paiement, trois mois de prison. Les marchandises ont été confisquées.

Stanley Johnson, accusé de vol, a été acquitté.

Feu l'abbé Larue

Depuis hier matin, le corps du regretté M. J.-B. Larue, P.S.S. est exposé dans la chapelle mortuaire du séminaire. Les funérailles auront lieu aujourd'hui à neuf heures. Mgr. Bruchési, archevêque de Montréal, Mgr. Duhamel, archevêque d'Ottawa, et Mgr. Lorrain, évêque de Pembroke, seront présents.

La vaccination obligatoire

Parlant de 50 cas de variole qui existent actuellement à New-York, et de l'épidémie qui sévit dans le Michigan, M. le Dr Larue, chef du bureau civique d'hygiène, a exprimé hier l'opinion que la loi provinciale sur l'hygiène devrait être amendée, en vue de rendre la vaccination obligatoire.
«C'est dans les écoles, dit-il, que le danger est le plus grand, et cependant, c'est dans les écoles que nous rencontrons le plus d'opposition».

Etrange anomalie, tandis que toutes les autres municipalités de la province ont le droit d'imposer la vaccination à leur administrés, Montréal, en vertu de sa constitution, ne peut amender en rien les règlements actuels sans s'adresser au gouvernement provincial.

POTINS MUNICIPAUX

La question des traitements continue à faire le sujet de nombreuses controverses.

«Nous avons sacrifié nos propres amis au devoir», dit M. Ames.

L'estimateur Patterson essaie de se sauver au moyen d'une requête.

A MONTREAL ET A TORONTO

On conteste, en certains milieux, l'exactitude des chiffres donnés par l'évêché Maritain au sujet du traitement que reçoivent les hauts fonctionnaires civiques dans d'autres villes.

Ainsi d'après le rapport annuel du trésorier de Toronto, ce dernier reçoit, \$3,400. Le secrétaire municipal de cette même ville a reçu l'an dernier \$4,228 de traitement fixe, à part une foule de petites recettes particulières qui ont porté ses appointements à plus de \$5,000.

Le maire de Toronto a \$4,000 pour ses frais de représentation, et les échevins touchent \$300 d'allocation.

Les présidents des commissions ont \$4,000 chacun.

EN FAVEUR DE M. PATTERSON
Une quarantaine d'hommes d'affaires importants de cette ville ont signé une requête demandant que M. Patterson soit maintenu à son poste au bureau des estimateurs de la ville.

C'est par erreur que l'on a annoncé que MM. L. J. Pelland et Ed. Cadieux devaient être réengagés temporairement au bureau du trésor municipal.

Il n'a pas été question de renvoyer ces deux employés, qui s'acquittent de leurs devoirs à la plus entière satisfaction des autorités.

M. DAVID CANDIDAT
Le maire Préfontaine ne sait pas si, comme le veut la rumeur, M. L. O. David a été élu de ce port candidat dans Maisonneuve.

«J'ai rarement le temps de lire les journaux, dit-il, et je n'ai pas vu M. David devenir plusieurs jours. Je ne sais pas du tout quelles sont ses intentions à ce sujet».

M. David dit également de se prononcer. Cependant, il ne se pas qu'on lui ait demandé de se présenter dans Maisonneuve.

M. AMES ET LES REDUCTIONS

L'échevin Ames, disant hier, à propos des diminutions de traitements:

«J'avoue franchement que je ne trouve pas trop élevé un traitement de \$5,000 par année, pour des fonctionnaires de la valeur du trésorier et du secrétaire actuels. Cependant, j'ai dû voter en faveur de la réduction de ce montant. Nous cherchons tous les moyens possibles de diminuer les dépenses. Nous sommes dans l'obligation de renvoyer plusieurs employés, il faudra réduire le salaire de plusieurs autres. Le conseil sait qu'il aura \$50,000 de moins à déverser l'an prochain que cette année, et il a voulu faire quelque chose pour établir l'équilibre entre les recettes et les déboursés. Quand on a proposé de réduire les appointements du trésorier et du secrétaire, je n'ai pas aimé cette proposition, mais j'ai voulu faire mon devoir et rester conséquent avec moi-même, c'est pourquoi j'ai voté comme vous savez».

«Si, cependant, on peut trouver quelque moyen d'augmenter le revenu sans rogner les appointements des fonctionnaires en question, je serai heureux de revenir sur mon vote de lundi dernier.
«On dit que les échevins n'hésitent pas à réduire les salaires des autres, tandis qu'ils ne songent nullement à sacrifier leur propre indemnité. Le fait est que plusieurs échevins seraient disposés à sacrifier une partie de cette indemnité si cela devenait nécessaire. Il y en a même qui consentiraient à en donner une partie pour rétablir les salaires qui ont été réduits».

«L'élément appelé "le parti de la réforme", au conseil, travaille consciencieusement, dans tous les changements qu'il offre il n'a qu'un objet en vue: le bien des contribuables. C'est un fait reconnu que depuis des années on a introduit dans le service civique des employés inexpérimentés des hommes qui n'ont aucun souci de leurs devoirs et d'autres qui n'ont en réalité rien à faire. L'œuvre du conseil a été d'écartier ces éléments et en même temps d'augmenter le revenu. Une œuvre comme celle-ci doit nécessairement être bien vue des contribuables».

Les permis de mendicité

Une députation de la société protectrice des femmes et des enfants s'est entendue avec les autorités policières, pour que la police exige la signature d'un record sur tous les permis de mendicité.

Accident au "Paliki"

Le steamer "Paliki", venant des grands lacs avec une cargaison d'acier, et qui a été le dernier à quitter notre port, s'est rendu à Halifax, après un voyage des plus accidentés. Il est entré en rade à Halifax, pour y subir des réparations.

M. McCarthy, qui représente à Montréal, les propriétaires du navire, dit que le "Paliki" a touché fond près de Batiscan, par suite de l'impressionnement des agents du ministère de la marine et des pêcheurs à enlever les boues du fleuve à cet endroit.